Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2024/2125(INI)

30.4.2025

AMENDEMENTS
1 - 384

Projet de rapport
Marko Vešligaj
(PE770.090v01-00)

Stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2025
(2024/2125(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les articles 8, 10, 19, 79, 83, 153 et 157 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),	– vu les articles 8, 10, 19, 79, 83***,*** ***151***, 153 et 157 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),

Or. ro

Amendement 2
Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les articles 21 ***et*** 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,	– vu les articles ***1er,*** 21***,*** 23 ***et 24*** de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Or. ro

Amendement 3
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les articles 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,	– vu les articles ***20,*** 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 4
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine: convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, dite "Convention d'Oviedo" du 4 avril 1997,

Or. fr

Amendement 5
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 6 de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par l'Union européenne et tous ses États membres,

Or. en

Amendement 6
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu les observations finales concernant le rapport de l'Union européenne valant deuxième et troisième rapports périodiques adoptées par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies, le 21 mars 2025, particulièrement les recommandations visées à l'article 6,

Or. en

Amendement 7
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 6 de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par l'Union européenne et tous ses États membres,

Or. en

Amendement 8
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 6 de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par l'Union européenne et tous ses États membres,

Or. en

Amendement 9
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les observations finales concernant le rapport de l'Union européenne valant deuxième et troisième rapports périodiques adoptées par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies, le 21 mars 2025, particulièrement les recommandations visées à l'article 6,

Or. en

Amendement 10
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les observations finales concernant le rapport de l'Union européenne valant deuxième et troisième rapports périodiques adoptées par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies, le 21 mars 2025, particulièrement les recommandations visées à l'article 6,

Or. en

Amendement 11
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 6

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la déclaration et le programme d'action de Beijing adoptés le 15 septembre 1995 dans le cadre des Nations unies, ainsi que les résultats des conférences de révision qui ont suivi,	***supprimé***

Or. en

Amendement 12
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Visa 6

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la déclaration et le programme d'action de Beijing adoptés le 15 septembre 1995 dans le cadre des Nations unies***, ainsi que les résultats des conférences de révision qui ont suivi***,	– vu la déclaration et le programme d'action de Beijing adoptés le 15 septembre 1995 dans le cadre des Nations unies,

Or. en

Amendement 13
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Visa 7

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies du 21 octobre 2015 et les objectifs de développement durable (ODD) qui y sont énoncés, en particulier l'ODD 5, «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles», et leurs cibles et indicateurs respectifs,	***supprimé***

Or. en

Amendement 14
Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 7

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies du 21 octobre 2015 et les objectifs de développement durable (ODD) qui y sont énoncés, en particulier l'ODD 5, «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles», et leurs cibles et indicateurs respectifs,	– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies du 21 octobre 2015 et les objectifs de développement durable (ODD) qui y sont énoncés, en particulier l'ODD 5, «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles», ***et l'ODD 3 «Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge»,*** et leurs cibles et indicateurs respectifs,

Or. ro

Amendement 15
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de suivi de 2024 sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans le contexte de l'UE[1 bis],
	[1 bis] Eurostat: https://ec.europa.eu/eurostat/documents/15234730/19397895/KS-05-24-071-EN-N.pdf/730c983a-fa93-6ce2-7905-2379de04f3e9?version=1.0&t=1718611411114

Or. en

Amendement 16
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'examen volontaire de l'UE sur la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030[1 bis],
	[1 bis] https://commission.europa.eu/system/files/2023-06/SDG-Report-WEB.pdf

Or. en

Amendement 17
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution de l'Organisation internationale du travail concernant le travail décent et l'économie du soin de 2024,

Or. en

Amendement 18
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	– vu la résolution de l'Organisation internationale du travail concernant le travail décent et l'économie du soin de 2024,

Or. en

Amendement 19
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006,

Or. en

Amendement 20
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) du 11 mai 2011,	***supprimé***

Or. en

Amendement 21
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Valérie Devaux, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Lucia Yar, Dainius Žalimas

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive du Parlement européen et du Conseil relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que contre les matériels relatifs à des abus sexuels sur enfants, et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil (refonte),

Or. en

Amendement 22
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la directive (UE) 2022/2381 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes[8],	***supprimé***
[8] JO L 315 du 7.12.2022, p. 44, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2022/2381/oj.	

Or. en

Amendement 23
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2024/1226 du Parlement européen et du Conseil du 24 avril 2024 modifiant la

directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes, selon laquelle la gestation pour autrui figure parmi les formes de traite des êtres humains,

Or. en

Amendement 24
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques),

Or. en

Amendement 25
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 17

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication de la Commission du 5 mars 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025» (COM(2020)0152),	***supprimé***

Or. en

Amendement 26

Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Visa 18

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication conjointe de la Commission et du Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 25 novembre 2020 intitulée «Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) – un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne» (JOIN(2020)0017), et le document de travail conjoint des services du 25 novembre 2020 sur les objectifs et indicateurs pour encadrer la mise en œuvre du GAP III (2021-2025) (SWD(2020)0284),	***supprimé***

Or. fr

Amendement 27
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 18

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication conjointe de la Commission et du Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 25 novembre 2020 intitulée «Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) – un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union	***supprimé***

européenne» (JOIN(2020)0017), et le document de travail conjoint des services du 25 novembre 2020 sur les objectifs et indicateurs pour encadrer la mise en œuvre du GAP III (2021-2025) (SWD(2020)0284),

Or. en

Amendement 28
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 18

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication conjointe de la Commission et du Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 25 novembre 2020 intitulée «Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) – un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne» (JOIN(2020)0017), et le document de travail conjoint des services du 25 novembre 2020 sur les objectifs et indicateurs pour encadrer la mise en œuvre du GAP III (2021-2025) (SWD(2020)0284),	– vu la communication conjointe de la Commission et du Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 25 novembre 2020 intitulée «Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) – un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne» (JOIN(2020)0017), ***lequel a été prolongé jusqu'en 2027,*** et le document de travail conjoint des services du 25 novembre 2020 sur les objectifs et indicateurs pour encadrer la mise en œuvre du GAP III (2021-2025) (SWD(2020)0284),

Or. en

Amendement 29
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la Commission du 25 septembre 2024 sur la mise en œuvre de la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025,

Or. en

Amendement 30
Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations politiques pour la prochaine Commission européenne (2024-2029),

Or. ro

Amendement 31
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Visa 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 21 décembre 1965,

Or. en

Amendement 32
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 19

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication de la Commission du 7 mars 2025 intitulée «Une feuille de route pour les droits des femmes» (COM(2025)0097),	***supprimé***

Or. en

Amendement 33
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie européenne en matière de soins de la Commission du 7 septembre 2022, qui vise à garantir l'existence de services de soins abordables, accessibles et de qualité ainsi qu'à améliorer la situation tant des bénéficiaires de soins que des aidants, professionnels ou non professionnels (la plupart étant des femmes) (COM(2022)0440),

Or. en

Amendement 34
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 29 novembre 2018 sur la situation des

femmes handicapées[1 bis],

[1 bis] https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0484_FR.html

Or. en

Amendement 35
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 29 novembre 2018 sur la situation des femmes handicapées,

Or. en

Amendement 36
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la recommandation du Conseil du 8 décembre 2022 sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité (COM(2022)0441),

Or. en

Amendement 37
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 21

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 28 novembre 2019 sur l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul et autres mesures de lutte contre la violence à caractère sexiste[14],	***supprimé***

[14] JO C 232 du 16.6.2021, p. 48.

Or. en

Amendement 38
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Visa 23

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 23 octobre 2020 sur l'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union[16],	***supprimé***

[16] JO C 404 du 6.10.2021, p. 202.

Or. fr

Amendement 39
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 23

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 23 octobre 2020 sur l'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union[16],	***supprimé***

[16] JO C 404 du 6.10.2021, p. 202.

Or. en

Amendement 40
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 21 janvier 2021 sur la perspective de genre pendant la crise de la COVID-19 et la période de l'après-crise[1 bis],
	[1 bis] https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0024_FR.html

Or. en

Amendement 41
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Visa 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies du 31 octobre 2000 sur les femmes, la paix et la sécurité,

Or. en

Amendement 42
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 24

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 21 janvier 2021 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes[17],	***supprimé***

[17] JO C 456 du 10.11.2021, p. 208.

Or. en

Amendement 43
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 26

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 février 2021 sur les enjeux à venir pour les droits des femmes en Europe, plus de 25 ans après la déclaration et le programme d'action de Pékin[19],	***supprimé***

[19] JO C 465 du 17.11.2021, p. 160.

Or. en

Amendement 44
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 28

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 24 juin 2021 sur la situation concernant la santé et les droits génésiques et sexuels dans l'Union,	***supprimé***

dans le cadre de la santé des femmes[21],

[21] JO C 81 du 18.2.2022, p. 43.

Or. en

Amendement 45
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan européen pour vaincre le cancer, la mission cancer de l'Union et le rapport final de la commission spéciale sur la lutte contre le cancer (COM/2021/44),

Or. en

Amendement 46
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 29

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 16 septembre 2021 contenant des recommandations à la Commission sur l'identification de la violence fondée sur le genre comme un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE[22],	***supprimé***

[22] JO C 117 du 11.3.2022, p. 88.

Or. en

Amendement 47
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu son étude de décembre 2021 intitulée «Politiques pour les prestataires de soins de longue durée»[1 bis],
	[1 bis] https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/supporting-analyses/sa-highlights

Or. en

Amendement 48
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 32

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 10 mars 2022 sur le troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes[25],	***supprimé***
[25] JO C 347 du 9.9.2022, p. 150.	

Or. en

Amendement 49
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Visa 34

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 5 juillet 2022 vers une action européenne commune en	***supprimé***

matière de soins[27],

[27] JO C 47 du 7.2.2023, p. 30.

Or. fr

Amendement 50
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 36

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 1er juin 2023 sur le harcèlement sexuel dans l'Union européenne et l'évaluation de MeToo[29],	***supprimé***

[29] JO C, C/2023/1224 du 21.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/1224/oj.

Or. en

Amendement 51
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 37

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 avril 2024 sur l'inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[30],	***supprimé***

[30] JO C, C/2025/1279 du 13.3.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/1279/oj.

Or. en

Amendement 52
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Visa 37

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 avril 2024 sur l'inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[30],	***supprimé***

[30] JO C, C/2025/1279 du 13.3.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/1279/oj.

Or. en

Amendement 53
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan européen pour vaincre le cancer, la mission cancer de l'Union et le rapport final de la commission spéciale sur la lutte contre le cancer (COM/2021/44),

Or. en

Amendement 54
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Visa 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu l'avis de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du 9 avril 2025 sur un budget à long terme rénové pour l'Union dans un monde en mutation,

Or. en

Amendement 55
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive 79/7/CEE du Conseil du 19 décembre 1978 relative à la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale,

Or. en

Amendement 56
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité et remplaçant la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil,

Or. en

Amendement 57
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie de l'UE relative au droit des victimes (2020-2025) (COM(2020)0258),

Or. en

Amendement 58
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie de l'UE du 3 mars 2021 en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 (COM(2021)0101),

Or. en

Amendement 59
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu la directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services,

Or. en

Amendement 60
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 11 décembre 2013 sur les femmes handicapées (2013/2065),

Or. en

Amendement 61
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006,

Or. en

Amendement 62
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares,

Lina Gálvez

Proposition de résolution
Visa 37 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la Commission du 25 septembre 2024 sur la mise en œuvre de la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025,

Or. en

Amendement 63
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 21 décembre 1965,

Or. en

Amendement 64
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Visa 37 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les conclusions du Conseil du

3 juin 2006 sur la santé des femmes,

Or. en

Amendement 65
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Visa 38

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa recommandation du 19 décembre 2024 à l'intention du Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 69e session de la commission de la condition de la femme des Nations unies[31],	***supprimé***

[31] Textes adoptés de cette date, P10_TA(2024)0075.

Or. en

Amendement 66
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Visa 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le deuxième rapport général du Conseil de l'Europe sur les activités du GREVIO d'avril 2021,

Or. en

Amendement 67
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution

Visa 40

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu l'indice d'égalité de genre 2024, publié par l'EIGE le 10 décembre 2024,	***supprimé***

Or. en

Amendement 68
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Visa 43 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres sur la réglementation de la prostitution dans l'Union européenne: implications transfrontières et incidence sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes,

Or. en

Amendement 69
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Visa 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan européen pour vaincre le cancer, la mission cancer de l'Union et le rapport final de la commission spéciale sur la lutte contre le cancer (COM/2021/44),

Or. en

Amendement 70
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le droit à l'égalité de traitement est un droit fondamental consacré par les traités[32] et la charte des droits fondamentaux, et qu'il est essentiel pour son développement futur;	A. considérant que le droit à l'égalité de traitement ***sans distinction de sexe ou d'âge*** est un droit fondamental consacré par les traités[32] et la charte des droits fondamentaux, et qu'il est essentiel pour son développement futur;
[32] Article 2 et article 3, paragraphe 3, du traité UE, articles 8, 10, 19 et 157 du traité FUE et articles 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.	[32] Article 2 et article 3, paragraphe 3, du traité UE, articles 8, 10, 19 et 157 du traité FUE et articles 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Or. pl

Amendement 71
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le droit à l'égalité de traitement ***est un droit fondamental consacré*** par les traités[32] et la charte des droits fondamentaux, et ***qu'il est essentiel*** pour son développement futur;	A. considérant que le droit à l'égalité de traitement ***et la non-discrimination sont des droits fondamentaux consacrés*** par les traités[32] et la charte des droits fondamentaux, et ***qu'ils sont essentiels*** pour son développement futur;
[32] Article 2 et article 3, paragraphe 3, du traité UE, articles 8, 10, 19 et 157 du traité FUE et articles 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union	[32] Article 2 et article 3, paragraphe 3, du traité UE, articles 8, 10, 19 et 157 du traité FUE et articles 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union

européenne.

européenne.

Or. en

Amendement 72
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le droit à l'égalité de traitement est un droit fondamental consacré par les traités[32] et la charte des droits fondamentaux, et qu'il est essentiel pour son développement futur;	A. considérant que le droit à l'égalité de traitement ***et à la non-discrimination*** est un droit fondamental consacré par les traités[32] et la charte des droits fondamentaux, et qu'il est essentiel pour son développement futur;
[32] Article 2 et article 3, paragraphe 3, du traité UE, articles 8, 10, 19 et 157 du traité FUE et articles 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.	[32] Article 2 et article 3, paragraphe 3, du traité UE, articles 8, 10, 19 et 157 du traité FUE et articles 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Or. en

Amendement 73
Christine Anderson, Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le droit à l'égalité de traitement est un droit fondamental consacré par les traités[32] et la charte des droits fondamentaux, et qu'il est essentiel pour son développement futur;	A. considérant que le droit à l'égalité de traitement ***en vertu de la loi*** est un droit fondamental consacré par les traités[32] et la charte des droits fondamentaux, et qu'il est essentiel pour son développement futur;
[32] Article 2 et article 3, paragraphe 3, du	[32] Article 2 et article 3, paragraphe 3, du

traité UE, articles 8, 10, 19 et 157 du traité FUE et articles 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.	traité UE, articles 8, 10, 19 et 157 du traité FUE et articles 21 et 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Or. en

Amendement 74
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'Union européenne joue un rôle clé dans l'élimination des inégalités et la promotion de l'égalité, comme le prévoit le traité FUE[1 bis];
	[1 bis] «Pour toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités, et à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes.», article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Or. en

Amendement 75
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que de multiples parties prenantes, dont l'Assemblée générale des Nations unies, ont pris acte

de la résistance active aux accomplissements et avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de la montée des réactions hostiles aux droits des femmes; que, tous les jours, les mouvements anti-genre et anti-droits menacent les droits fondamentaux des femmes et des filles et la possibilité d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes; considérant la nécessité claire et urgente de réaffirmer, de sauvegarder et de développer l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits fondamentaux des femmes et des filles[1 bis];

[1 bis] ***Assemblée générale des Nations unies, «Montée des réactions hostiles à l'égalité des sexes et nécessité urgente de réaffirmer l'égalité réelle des femmes et des filles et leurs droits humains, rapport du groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles», 15 mai 2024, https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g24/073/48/pdf/g2407348.pdf.***

Or. en

Amendement 76
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union, un droit fondamental et un principe clé du socle européen des droits sociaux, ainsi qu'une condition essentielle du progrès;	B. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union, un droit fondamental et un principe clé du socle européen des droits sociaux, ainsi qu'une condition essentielle du progrès ***qui impose de promouvoir l'égalité des chances dès les premières étapes de l'éducation et***

d'éliminer les stéréotypes sexistes dès l'enfance;

Or. pl

Amendement 77
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union, un droit fondamental et un principe clé du socle européen des droits sociaux, ***ainsi qu'une*** condition essentielle du ***progrès***;	B. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union, un droit fondamental et un principe clé du socle européen des droits sociaux, ***que les familles européennes représentent l'avenir de l'UE et que leur bien-être est une*** condition essentielle du ***développement économique***;

Or. fr

Amendement 78
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union, un droit fondamental et un principe clé du socle européen des droits sociaux, ainsi qu'une condition essentielle du progrès;	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 79
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le concept de genre fait référence à différentes réalités juridiques dans les États membres; qu'il serait utile de trouver une définition commune jugée acceptable par l'ensemble des États membres, afin d'établir une réelle égalité entre les genres;

Or. en

Amendement 80
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les politiques en matière d'égalité devraient avoir pour but de garantir l'égalité des chances tant des femmes que des hommes, tout en les aidant à trouver un équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et familiales;

Or. en

Amendement 81
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que toutes les

politiques de promotion de l'égalité doivent reposer sur le respect de la dignité intrinsèque de tout être humain, sans entretenir de divisions ou adopter d'approches idéologiques;

Or. en

Amendement 82
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que les États membres de l'Union ont en moyenne obtenu 71 points sur 100 selon l'indice d'égalité de genre de l'Union européenne 2024, soit une amélioration très modeste de 0,8 point par rapport à la précédente édition de l'indice et que les réactions aux avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de droits des femmes sont de plus en plus hostiles;

Or. en

Amendement 83
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que les initiatives destinées à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes doivent tenir compte des réalités distinctes auxquelles les femmes et les hommes sont confrontés, reconnaissant ainsi que la véritable

égalité repose sur une égalité des chances plutôt que sur une égalité des résultats;

Or. en

Amendement 84
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la violence ***sexiste reste un phénomène*** largement ***répandu*** à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union***, et qu'elle a*** de graves conséquences pour les victimes et la société;	C. considérant ***que les violences contre les femmes, telles*** que la violence ***domestique, sexuelle, physique, psychologique, économique - en ligne comme hors ligne - le harcèlement sur le lieu du travail et la discrimination à l'embauche à l'égard des mères, l'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre, les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les certificats de virginité, les avortements forcés, les avortements sexo-sélectifs et l'exploitation reproductive comme la gestation pour autrui restent des phénomènes*** largement ***répandus*** à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union***; considérant que le contexte des migrations augmente l'exposition des femmes aux violences sexuelle; considérant que ces violences ont*** de graves conséquences pour les victimes et la société;

Or. fr

Amendement 85
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société;	C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société; ***que l'adoption de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en 2024 a marqué une étape importante vers l'élimination de la violence sexiste et qu'il sera à présent crucial de faire en sorte que les États membres la mettent pleinement et rapidement en œuvre;***

Or. en

Amendement 86
Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société;	C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société; ***que la violence à l'égard des femmes nécessite des réponses rapides, innovantes et efficaces, y compris en utilisant les outils numériques et les technologies d'intelligence artificielle, et que l'initiative InvestAI attribue 200 milliards d'EUR au développement de systèmes d'IA élaborés en Europe;***

Or. en

Amendement 87
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société;	C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, ***et mis en lumière dans de nombreux rapports et études réalisés au niveau européen,*** et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et ***leurs familles, tout au long de leur vie, ainsi que pour*** la société;

Or. ro

Amendement 88
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société;	C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu ***et endémique*** à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société ***dans son ensemble, dans la mesure où elle renforce les inégalités systémiques entre les sexes et perpétue les structures patriarcales***;

Or. en

Amendement 89
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes ***et*** la société;	C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes***, notamment les femmes est les filles, ainsi que pour*** la société;

Or. pl

Amendement 90
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société;	C. considérant que la violence sexiste ***est systémique et*** reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société;

Or. en

Amendement 91
Carolina Morace

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les ***victimes*** et la société;	C. considérant que la violence sexiste reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les ***survivantes et survivants*** et la société;

Or. en

Amendement 92
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la violence ***sexiste*** reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société;	C. considérant que la violence ***à l'égard des femmes*** reste un phénomène largement répandu à l'échelle mondiale, y compris dans l'Union, et qu'elle a de graves conséquences pour les victimes et la société;

Or. en

Amendement 93
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que, d'après de nouvelles études sur les violences obstétricales, entre 21 % et 81 % des femmes interrogées ayant donné naissance ont subi une ou plusieurs formes de violences obstétricales et que les conclusions montrent que le manque de consentement éclairé, les soins non consentis, les agressions verbales et physiques et le manque de communication continuent d'exister dans les États membres[1 bis];
	[1 bis] https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/74238fad-0b63-11ef-a251-01aa75ed71a1

Or. en

Amendement 94
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant l'absence de définition harmonisée dans la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique de l'infraction qu'est le viol qui soit fondée sur l'absence de consentement; qu'afin d'ouvrir la voie à un texte législatif qui prévoirait une telle définition, il importe d'étendre la liste des domaines de criminalité visés à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE, aux violences sexistes;

Or. en

Amendement 95
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que dans l'Union, 31 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ont été victimes de violence physique (y compris les menaces) ou sexuelle à l'âge adulte, et 20 % des femmes ont été victimes de violence physique (y compris les menaces) ou sexuelle de la part d'un non-partenaire, selon la dernière enquête européenne[1 bis];
	[1 bis] Enquête Eurostat, 25 novembre 2024:

https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20241125-3

Or. en

Amendement 96
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que, selon le rapport de l'agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) de novembre 2024, 90 % des femmes migrantes empruntant la route de la Méditerranée sont victimes de viol[1 a];
	[1 a] International Organisation for Migration (IOM), Mixed Migration Centre (MMC), Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR): 'On This Journey, No One Cares if You Live or Die: Abuse, Protection and Justice along Routes between East and West Africa and Africa's Mediterranean Coast' – Volume 2, OIM, MMC, HCR, Geneva, 2024, https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2024/07/On-this-journey-vol-2.pdf

Or. fr

Amendement 97
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Valérie Devaux, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Lucia Yar, Dainius Žalimas

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les abus et l'exploitation sexuels des enfants ont une forte composante sexiste, qui touche de manière disproportionnée les filles en ligne, et peuvent donc être considérés comme une forme de violence sexiste;

Or. en

Amendement 98
Carolina Morace

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les droits d'accès à la santé, en particulier à la santé sexuelle et génésique, sont des droits fondamentaux des femmes qui devraient être renforcés et qui ne peuvent en aucun cas être réduits ou retirés;

Or. en

Amendement 99
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les données montrent que la violence sexiste a eu des conséquences sur la santé de 57 % des victimes, allant de blessures physiques à des traumatismes psychologiques à long terme[1 bis];

[1 bis] ***https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2024-tackling-violence-against-women-tackling-gender-inequalities?language_content_entity=en***

Or. en

Amendement 100
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que 31 % des victimes de violence sexiste n'ont jamais révélé ce qu'elles ont subi à quelqu'un; que les systèmes de soutien destinés aux victimes de violence sexiste dans l'Union ne sont toujours pas adaptés et que seuls sept États membres sont dotés de suffisamment de centres de conseils à destination des femmes tandis que le nombre de refuges existants est bien en-deçà des niveaux recommandés dans la convention d'Istanbul[1 bis];

[1 bis] ***https://eige.europa.eu/newsroom/news/introducing-latest-gender-equality-index-thematic-focus-vital-reminder-end-violence-against-women?language_content_entity=en***

Or. en

Amendement 101
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution

Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence sexiste en ligne et que, selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, les femmes continuent d'être la cible principale des discours de haine en ligne[1 bis]; que cette violence réduit au silence, censure et aliène les femmes et les filles et peut les pousser à quitter la sphère publique;
	[1 bis] https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/combating-cyber-violence-against-women-and-girls-developing-eu-measurement-framework

Or. en

Amendement 102
Carolina Morace

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que les violations de la santé et des droits sexuels et génésiques, y compris le refus de fournir des services d'avortement sûrs et légaux et toute forme de violences obstétricales et gynécologiques, constituent une violence sexiste et une violation des droits humains fondamentaux;

Or. en

Amendement 103
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas,

Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que tous les États membres de l'Union européenne ont signé la convention d'Istanbul, mais que cinq d'entre eux ne l'ont pas encore ratifiée; que l'Union a adhéré à la convention en 2023 concernant les questions relevant de ses compétences exclusives;

Or. en

Amendement 104
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que, dans l'Union, 31 % des femmes ont été victimes de violence physique et/ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans et que des rapports officiels de 17 États membres révèlent que 788 femmes ont été tuées par leur partenaire intime ou par un membre de leur famille en 2022[1 bis];
	[1 bis] https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2024-tackling-violence-against-women-tackling-gender-inequalities?language_content_entity=en

Or. en

Amendement 105
Carolina Morace

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que la traite des êtres humains, en particulier de femmes et de filles, à des fins d'exploitation sexuelle, alimentée par la demande du marché de la prostitution, est une forme d'esclavage moderne incompatible avec la dignité humaine et qu'il convient de lutter efficacement contre ce phénomène;

Or. en

Amendement 106
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quinquies. considérant que le nombre d'infractions enregistrées liées aux agressions sexuelles et aux viols a augmenté entre 2019 et 2022 et que les données montrent qu'en 2022, le nombre d'affaires d'agression sexuelle contre des femmes documentées a augmenté de25 % dans l'Union et que le nombre d'affaires de viol signalées a connu une augmentation de 40 % par rapport à 2019[1 bis];
	[1 bis] «EIGE (2025), Impact driver: marking milestones and opportunities for gender equality in the EU» (Moteur d'incidence, marquer les jalons et les

perspectives en matière d'égalité entre les genres dans l'Union européenne), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (publication à paraître).

Or. en

Amendement 107
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C sexies. considérant que, d'après de nouvelles études sur les violences obstétricales, entre 21 % et 81 % des femmes interrogées ayant donné naissance ont subi une ou plusieurs formes de violences obstétricales et que les conclusions montrent que le manque de consentement éclairé, les soins non consentis, les agressions verbales et physiques et le manque de communication continuent d'exister dans les États membres[1 bis];
	[1 bis] https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/74238fad-0b63-11ef-a251-01aa75ed71a1

Or. en

Amendement 108
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C septies. considérant que la cyberviolence sexiste à l'égard des femmes englobe tout un ensemble de violences, perpétrées au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) en raison du genre ou d'une combinaison de facteurs, dont le genre;

Or. en

Amendement 109
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C octies. considérant que la cyberviolence touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, revêt des formes plus graves et a des effets plus néfastes sur les femmes et les filles; que, dans l'Union, la cyberviolence touche les femmes au quotidien, les femmes politiques, les journalistes et les défenseuses des droits humains étant confrontées à un niveau plus élevé d'attaques publiques en ligne que leurs homologues masculins[1 bis];
	[1 bis] https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/EPRS_BRI(2024)767146

Or. en

Amendement 110
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma

Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C nonies. considérant que certains États membres continuent d'avoir des lois très restrictives qui interdisent l'avortement, sauf dans des circonstances strictement définies, ou qu'il y existe des obstacles pratiques pour y accéder, forçant les femmes à se tourner vers des avortements clandestins, à aller dans d'autres pays ou à mener leur grossesse à terme contre leur gré, ce qui constitue une violation des droits humains et une forme de violence sexiste qui touche les droits des femmes et des filles à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à l'égalité, à la non-discrimination et à la santé;

Or. en

Amendement 111
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C decies. considérant l'accès aux soins de santé qui continue d'être limité pour les femmes dans l'Union et les obstacles et défis auxquels elles sont confrontées au quotidien, notamment les femmes dans les zones rurales, les femmes handicapées et les femmes migrantes[1 bis];
	[1 bis] «EIGE (2025), «Impact driver: marking milestones and opportunities for

gender equality in the EU» (Moteur d'incidence, marquer les jalons et les perspectives en matière d'égalité entre les genres dans l'Union européenne), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (publication à paraître).

Or. en

Amendement 112
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant C undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C undecies. considérant que les données pertinentes montrent que, par rapport aux hommes, les femmes sont plus susceptibles de souffrir de troubles de la santé mentale, comme la dépression et l'anxiété, et que, par exemple, en 2019, un plus grand nombre de femmes âgées de 15 ans et plus faisait état d'une dépression chronique que d'hommes du même groupe d'âge (8,7 % par rapport à 5,5 %)[1 bis];
	[1 bis] https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2023/751416/EPRS_BRI(2023)751416_EN.pdf

Or. en

Amendement 113
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale;	D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale ***et d'accéder aux soins de santé préventifs et de bénéficier de soins médicaux, y compris la santé et les droits sexuels et génésiques, et que l'Union est obligée de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine dans toutes les politiques et actions de l'Union[1 bis] sans discrimination fondée sur le sexe, le genre ou tout autre motif***; ***que toute personne a le droit à l'autonomie corporelle et à l'intégrité physique;***
	[1 bis] Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, article 35.

Or. en

Amendement 114
Liesbet Sommen, Maria Walsh, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale;	D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale; ***que sur cinq personnes atteintes d'une maladie auto-immune, quatre sont des femmes; qu'il existe toujours un manque de connaissances concernant les différences liées au sexe et au genre en matière de santé physique et mentale, et que des recherches supplémentaires à ce sujet sont nécessaires;***

Or. en

Amendement 115
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale;	D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale ***sans discrimination d'aucune sorte, y compris fondée sur le sexe et le genre***; ***que les femmes sont confrontées à plusieurs enjeux qui ont des conséquences négatives sur leur bien-être, y compris les retards de diagnostic, des biais concernant leur douleur, des disparités en matière de recherche et un accès limité aux services essentiels; qu'il est urgent d'agir pour lutter contre les disparités en matière de santé entre les hommes et les femmes;***

Or. en

Amendement 116
Mathilde Androuët, Viktória Ferenc, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale;	D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale***, que les femmes et les hommes présentent des besoins spécifiques en matière de santé et que le manque de recherche médicale sexospécifique nuit à la santé des femmes***; ***considérant que les femmes européennes sont davantage exposées que les hommes***

à des difficultés en matière de santé mentale

Or. fr

Amendement 117
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale;	D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale ***dans des conditions rapides, abordables et de haute qualité, et ce sans discrimination***; ***qu'il est essentiel de garantir un accès équitable aux soins de santé, y compris les soins préventifs, les diagnostics et les soins médicaux, de sorte à protéger la santé publique, à promouvoir l'inclusion sociale et à réduire les inégalités;***

Or. en

Amendement 118
Christine Anderson

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale;	D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale; ***que, dans l'Union, l'espérance de vie à la naissance des femmes dépasse de plus de 5 ans celle des hommes[1 bis];***

[1 bis] ***https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/ddn-20190725-1#:~:text=Life%20expectancy%20at%20birth%20in%20the%20European%20Union%20(EU)%20was,of%20the%20gap%20varies%20noticeably.***

Or. en

Amendement 119
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale;	D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder***, de manière permanente et en fonction des besoins,*** aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale***, quel que soit son lieu de résidence***;

Or. ro

Amendement 120
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale;	D. considérant que toute personne dans l'Union a le droit d'accéder aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale ***et de services de soutien***;

Or. en

Amendement 121
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que, dans toute l'Europe, les personnes LGBTQI sont toujours victimes de discriminations dans l'accès aux services de soins de santé, 16 % des personnes interrogées estimant avoir été discriminées par le personnel des services de santé ou sociaux en raison de leur identité, et les personnes transgenres font état de niveaux particulièrement élevés de comportements transphobes et irrespectueux des personnels de santé à leur égard; que dans plusieurs États membres, les personnes transgenres subissent une stérilisation ou une médicalisation forcée, deux pratiques qui violent les normes en matière de droits humains;

Or. en

Amendement 122
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que plus de 20 millions de femmes dans l'Union n'ont toujours pas accès à des soins d'avortement sûrs et légaux et à d'autres soins relevant de la santé et des droits sexuels et génésiques, ce qui expose les femmes et les filles à des risques de préjudices physiques ainsi qu'à un stress économique et mental inutile; que l'initiative citoyenne européenne intitulée

«My Voice, My Choice» signée par plus d'un million de personnes invite l'Union à garantir l'accès à un avortement légal et sans risque à toute personne, tout en respectant la répartition des compétences au titre des traités;

Or. en

Amendement 123
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les femmes âgées sont plus exposées au risque de solitude, selon la publication d'Eurostat "Ageing Europe - looking at the lives of older people in the EU", qui reconnaît qu'en 2018, 40,2 % des femmes âgées de 65 ans ou plus vivaient seules dans l'UE, contre 21,8 % des hommes du même âge, atteignant plus de 50 % au Danemark et en Estonie, taux qui reste supérieur à 30 % dans la majorité des pays européens;

Or. fr

Amendement 124
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les droits d'accès à la santé, en particulier la santé sexuelle et génésique, sont des droits humains fondamentaux qui devraient être

renforcés et qui ne peuvent en aucun cas être revus à la baisse ou retirés;

Or. en

Amendement 125
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la sortie de la prostitution devrait toujours être l'objectif;

Or. en

Amendement 126
Mathilde Androuët, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les Etats membres, en coopération avec l'Union, ont le devoir de lutter contre les mutilations génitales, y compris les excisions, les infibulations ou l'usage incontrôlé des bloqueurs de puberté, contre les crimes d'honneur, les viols, les féminicides, les avortements forcés, la stérilisation forcée, tout en tenant compte dans la diplomatie internationale des situations d'apartheid des sexes qui restreint ou supprime les droits des femmes;

Or. fr

Amendement 127
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la santé et les droits sexuels et génésiques comprennent l'accès à des services de contraception, à des soins d'avortement sûrs et légaux et l'accès à des informations scientifiques et exactes, une éducation sexuelle et relationnelle complète et adaptée à l'âge, l'accès à des services et à des informations en matière de contraception ainsi qu'à des soins obstétricaux et gynécologiques de qualité; que, souvent, ces services et informations ne sont toujours pas disponibles dans certains États membres, malgré certaines avancées;

Or. en

Amendement 128
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les droits sexuels et génésiques, en tant que droits humains, sont protégés par le droit international et européen relatif aux droits de l'homme, tels que le pacte international relatif aux droits civils et politiques, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

femmes et la convention européenne des droits de l'homme, et qu'ils constituent un élément essentiel d'une offre complète en matière de soins de santé;

Or. en

Amendement 129
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les femmes, dans toute leur diversité, sont touchées de manière disproportionnée par les conséquences de la crise du coût de la vie, car elles figurent généralement parmi les plus pauvres de la population et représentent 70 % des 1,3 milliard de personnes vivant dans des conditions de pauvreté; que les femmes sont constamment désavantagées en raison de facteurs structurels et culturels tels que les normes genrées traditionnelles;

Or. en

Amendement 130
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant qu'il existe des liens étroits entre la prostitution et la pornographie, ainsi que les activités de la criminalité organisée telles que la traite des enfants, l'exploitation sexuelle des mineurs et les abus sexuels sur enfants;

Or. en

Amendement 131
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que la pauvreté augmente dans l'ensemble de l'Union et que les personnes qui perçoivent un salaire inférieur au salaire minimum vital sont principalement des femmes, ce qui empêche nombre d'entre elles de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille; que le taux de personnes transgenres occupant un emploi rémunéré est seulement de 51 %, contre 69,3 % pour la population générale; que le chômage constitue un problème particulier pour les femmes transgenres, qui sont près de trois fois plus susceptibles d'être au chômage que la moyenne de la population générale;

Or. en

Amendement 132
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que la santé et les droits sexuels et génésiques sont essentiels au bien-être et à l'autonomisation de toutes les personnes, mais qu'ils ont traditionnellement toujours été perçus comme une affaire de femmes; que cette perspective limitée

compromet les progrès et perpétue les inégalités entre les sexes; que la participation active des hommes à la santé et aux droits sexuels et génésiques peut contribuer à remettre en question des normes genrées néfastes, à promouvoir une responsabilité partagée en matière de planification familiale et à favoriser les droits des femmes et leur bien-être;

Or. en

Amendement 133
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que les territoires de Chypre occupés par la Turquie sont utilisés par les trafiquants d'êtres humains pour exploiter des femmes vulnérables, lesquels leur promettent des visas étudiants et une inscription à l'université, uniquement pour les contraindre ensuite à la prostitution à leur arrivée et les soumettre à des conditions de vie inhumaines; que les territoires de Chypre occupés par la Turquie servent d'espace d'impunité pour les trafiquants d'êtres humains actifs dans le domaine de la prostitution;

Or. en

Amendement 134
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que les effets des réactions hostiles aux femmes et du recul de leurs droits à l'échelle internationale sont les plus marqués dans le sud, dans la mesure où les coupes dans l'aide au développement touchent principalement les femmes dans les régions en développement et où la règle du bâillon mondiale cible spécifiquement les associations de défense des droits des femmes;

Or. en

Amendement 135
Loucas Fourlas, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que les agricultrices, en particulier, sont confrontées à des défis uniques qui leur donne un désavantage initial, y compris des obstacles spécifiques au genre comme le manque d'accès aux terres, le financement de formations et d'études agricoles et l'égalité de traitement;

Or. en

Amendement 136
Loucas Fourlas, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant la déclaration suivante du Conseil de l'Europe: «les

femmes représentent seulement environ un quart des personnes que l'on entend, voit ou dont on parle dans les nouvelles, elles sont rarement représentées en qualité d'expertes»;

Or. en

Amendement 137
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Considérant D septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D septies. considérant que les femmes sont sous-représentée dans la profession à tous les niveaux de la structure de gouvernance: propriété des médias, production de l'information et processus de prise de décision;

Or. en

Amendement 138
Christine Anderson

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union***, et*** que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, du ***fait que le travail effectué*** dans les secteurs à prédominance ***féminine est systématiquement sous-évalué***; que ***la question*** d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» ***doit*** donc ***faire***	E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union***; que les hommes sont considérablement plus susceptibles d'avoir un accident de travail et qu'en 2022, environ deux-tiers de tous les accidents de travail non-mortels dans l'Union concernaient des hommes (66,2 %)[1 bis]; qu'en 2018, presque 96 % des accidents de travail mortels dans***

l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;

l'Union concernaient des hommes[1 ter], et que l'Union a ultérieurement cessé de publier cette donnée; que le secteur minier et le secteur de la construction ont les taux de mortalité les plus élevés, 10,2 et 6,1 pour 100 000 respectivement, les hommes représentant 98 % de la main-d'œuvre dans le secteur minier[1 quater] et plus de 90 % dans le secteur de la construction, les femmes occupant principalement des emplois de bureau[1 quinquies]; que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, du ***risque physique encouru par les travailleurs*** dans les secteurs à prédominance ***masculine***; que ***le principe*** d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» ***devrait*** donc ***tenir compte de ces risques professionnels lors de l'évaluation de*** l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;

[1 bis] ***https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Accidents_at_work_statistics#:~:text=Men%20were%20considerably%20more%20likely,in%20the%20EU%20involved%20men.***

[1 ter] ***https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/edn-20210428-1***

[1 quater]

https://www.cedefop.europa.eu/en/data-insights/construction-workers-skills-opportunities-and-challenges-2023-update

[1 quinquies] ***«Women Can Build, Towards an equal construction industry» (Les femmes sont capables de construire, vers l'égalité dans l'industrie du bâtiment), rapport conjoint, p. 6., 2021, disponible à l'adresse suivante: https://www.womencanbuild.eu/wp-content/uploads/2021/01/WCB_IO2_Joint-Report_immersive_experience-for-women.pdf***

Or. en

Amendement 139
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;	E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes; ***que les femmes de plus de 55 ans et les femmes vivant dans des zones rurales, reculées ou dépeuplées font face à des obstacles spécifiques et accumulés pour accéder à un emploi, à des formations et à une protection sociale de qualité, ce qu'il convient de régler grâce à des mesures ciblées au niveau de l'Union comme des États membres;***

Or. en

Amendement 140
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte**,** dans une large mesure, du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;	E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant ***non ajusté*** entre les femmes et les hommes***, s'élevant à 12 % en moyenne en 2023***[32 bis] résulte dans une large mesure, ***de diverses causes telles que la surreprésentation des femmes dans les secteurs à faible rémunération, comme les soins ou l'éducation et*** du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail ***égal ou*** de valeur égale»[32 ter] doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;

[32 bis] Rapport 2025 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE (Commission européenne).

[32 ter] Article 157 du traité FUE.

Or. en

Amendement 141
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure,	E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union, ***que les emplois à temps partiel sont principalement occupés par des femmes, surtout après la naissance***

du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;	***d'un enfant, ce qui a des répercussions à long terme sur les revenus,*** et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;

Or. ro

Amendement 142
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union***, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué***; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit ***donc*** faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;	E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 143
Verena Mertens

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les disparités sur le marché du travail ***et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses*** persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte***, dans une large mesure,*** du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;	E. considérant que les disparités sur le marché du travail persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte ***en partie*** du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 144
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes;	E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses***, en particulier les mères,*** persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, du fait que le travail effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué; que la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération entre les

femmes et les hommes;

Or. fr

Amendement 145
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, ***du fait que*** le travail ***effectué dans les secteurs à prédominance féminine est systématiquement sous-évalué***; que ***la question d'une «rémunération égale pour un travail de valeur égale» doit donc faire l'objet d'une attention particulière afin de combler l'écart de rémunération*** entre les femmes et les hommes;	E. considérant que les disparités sur le marché du travail et l'accès insuffisant à des conditions de travail et de sécurité équitables pour les travailleuses persistent dans l'Union, et que l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes résulte, dans une large mesure, ***de la ségrégation genrée dans l'éducation et*** le travail; que ***l'éducation et la formation sont essentielles pour l'égalité*** entre les femmes et les hommes ***et pour la capacité de chacun à s'adapter aux évolutions du marché du travail et aux perspectives d'emploi***;

Or. en

Amendement 146
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la situation précaire de nombreux travailleurs domestiques migrants, principalement des femmes racialisées, est un exemple où l'intersection de la race, du sexe, du statut socio-économique et de la nationalité est visible; que dans la plupart des pays de

l'Union, des permis de séjour et de travail de longue durée ne sont souvent accordés que pour des emplois hautement qualifiés et rémunérés, condamnant les travailleurs moyennement et peu qualifiés à l'exploitation et aux contrats précaires dans des secteurs dévalorisés et criminalisés; que près d'une femme sur trois née en dehors de l'Union occupe un emploi précaire dans l'Union et que 18 % des femmes migrantes sont menacées de pauvreté;

Or. en

Amendement 147
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les femmes qui réintègrent le marché du travail après leur congé maternité ou avoir assumé des responsabilités familiales pendant une longue période font souvent face à des difficultés dans leur retour à la vie active, y compris l'obsolescence de leurs compétences, une baisse de potentiel en matière de revenus, une réduction des perspectives de progression dans leur carrière et la discrimination sur le lieu de travail; que de tels obstacles participent de l'écart entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de retraite et qu'il convient de les surmonter grâce à des interventions politiques et à des programmes de soutien ciblés;

Or. en

Amendement 148

Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant qu'en 2023, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne était de 13 %[1 bis]; que la situation est pire dans certains secteurs, par exemple dans le secteur de la santé et des soins où l'écart est de 24 %[1 ter] et que cet écart entraîne de grandes disparités dans les montants des pensions et participe à l'écart de retraite, lequel est actuellement de 29 %[1 quater];
	[1 bis] «EIGE (2025), Impact driver: marking milestones and opportunities for gender equality in the EU» (Moteur d'incidence, marquer les jalons et les perspectives en matière d'égalité entre les genres dans l'Union européenne), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (publication à paraître).
	[1 ter] https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240052895
	[1 quater] https://www.eiopa.europa.eu/impact-social-and-behavioural-aspects-gender-pension-gap-europe-2024-06-26_en

Or. en

Amendement 149
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes se traduit par une différence de revenu lors de la vieillesse, nommée l'écart de retraite entre les femmes et les hommes, les pensions de retraite des femmes étant ainsi en moyenne 26,1 % plus faibles que celles des hommes en 2022[1 bis];
	[1 bis] Rapport sur l'adéquation des retraites 2024

Or. en

Amendement 150
Carolina Morace

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les politiques d'austérité néolibérales ont touché les femmes de manière disproportionnée, en particulier les femmes issues de milieux racialisés et à faible revenu, en mettant à mal les services publics et la protection du travail;

Or. en

Amendement 151
Lina Gálvez

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la Cour de justice

de l'Union européenne (CJUE) a rejeté les mesures adoptées par les autorités de sécurité sociale espagnoles destinées à améliorer les pensions des femmes et à réduire l'écart entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 152
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la ségrégation sur le marché du travail continue d'être un facteur clé contribuant aux inégalités entre les sexes dans le domaine du travail et que les stéréotypes sexistes sont un facteur majeur de la ségrégation professionnelle[1 bis] à laquelle les femmes sont continuellement confrontées tout en touchant des salaires plus bas[1 ter];

[1 bis] https://eige.europa.eu/newsroom/director-corner/ensuring-gender-equality-labour-market-addressing-gender-pay-gap-and-sticky-floor?language_content_entity=en

[1 ter] https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/2021/observatoire-europeen-de-lemploi-2021-disparites-entre-les-hommes-et-les-femmes

Or. en

Amendement 153
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la ségrégation sur le marché du travail continue d'être un facteur clé contribuant aux inégalités entre les sexes dans le domaine du travail et que les stéréotypes sexistes sont un facteur majeur de la ségrégation professionnelle à laquelle les femmes sont continuellement confrontées tout en touchant des salaires plus bas[1 bis];
	[1 bis] https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/2021/observatoire-europeen-de-lemploi-2021-disparites-entre-les-hommes-et-les-femmes

Or. en

Amendement 154
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant l'existence de différences en matière d'emploi entre les femmes et les hommes dans les secteurs du marché du travail, comme les professions dans les sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) ou dans le secteur des TIC, où les hommes représentent plus de 80 % des travailleurs[1 bis];
	[1 bis] Rapport 2025 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE (Commission européenne).

Or. en

Amendement 155
Carolina Morace

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que les situations de pauvreté et d'exclusion sociale ont des causes structurelles qui doivent être éradiquées et inversées, notamment au niveau des politiques de l'emploi, du logement, de la mobilité et de l'accès aux services publics;

Or. en

Amendement 156
Lina Gálvez

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant qu'en 2018, selon Eurostat, les femmes de plus de 65 ans de l'Union européenne percevaient une pension en moyenne 30 % inférieure à celle des hommes[1 bis];
	[1 bis] https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/DDN-20200207-1

Or. en

Amendement 157
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution

Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que l'éducation et la formation sont essentielles pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la capacité de chacun à s'adapter aux évolutions du marché du travail, et que l'enseignement supérieur est crucial pour bénéficier de bonnes perspectives d'emploi, et que la ségrégation horizontale et verticale fondée sur le genre dans le domaine de l'éducation persiste dans l'Union européenne, au détriment de l'égalité entre les femmes et les hommes[1 bis];
	[1 bis] https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2024-sustaining-momentum-fragile-path?language_content_entity=en

Or. en

Amendement 158
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que l'éducation et la formation sont essentielles pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la capacité de chacun à s'adapter aux évolutions du marché du travail, et que l'enseignement supérieur est crucial pour bénéficier de bonnes perspectives d'emploi, et que la ségrégation horizontale et verticale fondée sur le genre dans le domaine de l'éducation persiste dans l'Union

européenne, au détriment de l'égalité entre les femmes et les hommes[1 bis];

[1 bis] https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2024-sustaining-momentum-fragile-path?language_content_entity=en

Or. en

Amendement 159
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que le développement d'une économie inclusive et la lutte contre les inégalités de genre accroissent la compétitivité de l'Union européenne, des études récentes indiquant que des efforts en ce sens pourraient faire considérablement augmenter le produit intérieur brut (PIB) par habitant, entre 6,1 % et 9,6 % d'ici 2050[1 bis];

[1 bis] «Economic Benefits of Gender Equality in the European Union - Overall economic impacts of gender equality» (Bénéfices économiques de l'égalité de genre dans l'Union européenne, répercussions économiques globales de l'égalité de genre), Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, disponible à l'adresse suivante: https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/economic_benefits_of_gender_equality_in_the_european_union._overall_economic_impacts_of_gender_equality.pdf

Or. en

Amendement 160
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quinquies. considérant que des stéréotypes sexistes profondément enracinés liés à la sexualité et à la moralité des femmes résultent dans la stigmatisation et le traitement discriminatoire en particulier des travailleuses et travailleurs du sexe, y compris par des agents des services répressifs, sur la base de leur transgression des normes sociales et sexuelles genrées ou pour non-conformité aux rôles genrés;

Or. en

Amendement 161
Liesbet Sommen, Maria Walsh, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;	F. considérant que les technologies numériques émergentes***, y compris l'utilisation d'arnaques générées par des intelligences artificielles qui visent spécifiquement des femmes adultes, ainsi que la création et la diffusion d'hypertrucages montrant des jeunes filles dans des contextes sexuellement explicites, sont de plus en plus courantes et*** constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à

l'égard des femmes et des filles

Or. en

Amendement 162
Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;	F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles; ***que de telles technologies, si elles sont élaborées de manière éthique et utilisées de façon adaptée, pourraient servir d'instruments efficaces pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes et prévenir la violence à l'égard des femmes;***

Or. en

Amendement 163
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes ***et*** qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à	F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent ***à la fois une occasion d'autonomiser les femmes et les filles, dans la mesure où elles ouvrent la voie à des métiers émergents dans le numérique et offrent des possibilités de travail souples et à***

l'égard des femmes et des filles;	***distance, et*** un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes***, étant donné*** qu'elles pourraient ***également*** perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 164
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;	F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles***, en particulier les deepfakes, les actes de revenge porn, la promotion et la propagation de comportements sanitaires ou cosmétiques dangereux pour la santé***;

Or. fr

Amendement 165
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles	F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles

pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;	pourraient perpétuer et aggraver ***de façon alarmante*** les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles***, une violence qui affecte et exacerbe les expériences des femmes et des filles à long terme***;

Or. ro

Amendement 166
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Valérie Devaux, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Lucia Yar, Dainius Žalimas

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;	F. considérant que les technologies numériques émergentes***, telles que l'intelligence artificielle, les hypertrucages ou autres outils de dénudement,*** constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 167
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marcz ułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque ***pour l'égalité entre les femmes et les hommes*** et qu'elles	F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent ***pour l'égalité entre les femmes et les hommes*** un facteur de risque***, notamment de***

pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;	***cyberviolence,*** et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;

Or. pl

Amendement 168
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les technologies numériques émergentes ***constituent*** un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;	F. considérant que les technologies numériques émergentes ***pourraient devenir*** un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités entre les sexes, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 169
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités ***entre les sexes***, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;	F. considérant que les technologies numériques émergentes constituent un facteur de risque pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elles pourraient perpétuer et aggraver les schémas existants d'inégalités, de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 170
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le modèle économique des plus grosses plateformes en ligne, lequel repose sur des publicités microciblées, contribue à diffuser et à amplifier les discours de haine; que les préjugés sexistes sont intégrés dans les technologies, dont les systèmes d'intelligence artificielle; que les abus sexuels fondés sur l'image, y compris les hypertrucages, sont souvent transformés en arme pour harceler et humilier les victimes; que les femmes et les personnes LGBTIQ+ telles que les militantes, artistes, figures politiques, journalistes, blogueuses, défenseuses des droits humains et autres personnalités sont particulièrement touchées par la cyberviolence fondée sur le genre;

Or. en

Amendement 171
Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que seuls 41 % des emplois dans les sciences et l'ingénierie sont occupés par des femmes dans l'Union, ce qui a des répercussions négatives sur la compétitivité et la résilience européennes, et que la demande croissante de compétences en matière de STIM dans les secteurs numériques,

propres et circulaires, tout comme dans l'aérospatial, la défense et les industries traditionnelles, requiert une augmentation du nombre de talents qualifiées;

Or. en

Amendement 172
Paulo Do Nascimento Cabral, Giusi Princi, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Liesbet Sommen, Rosa Estaràs Ferragut, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant l'émergence de nouveaux défis dans la sphère numérique, y compris la montée de l'intelligence artificielle, la cyberviolence fondée sur le genre ciblant principalement les femmes, en particulier lorsqu'elles ont une présence publique, ce qui affecte considérablement la participation des femmes à la vie publique et constitue dès lors une menace pour la démocratie;

Or. en

Amendement 173
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la dimension de genre est souvent absente de la couverture médiatique de l'actualité, laquelle ne remet pas en question les stéréotypes sexistes, et que les données de la 6e édition

du projet mondial de monitorage des médias montrent qu'en 2020, seuls 2 % des reportages en Europe[1 bis] remettaient en question les stéréotypes sexistes[1 ter];

[1 bis] Liste des pays participants: Angleterre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Danemark, Écosse, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse et Turquie.

[1 ter] «EIGE (2025), Impact driver: marking milestones and opportunities for gender equality in the EU» (Moteur d'incidence, marquer les jalons et les perspectives en matière d'égalité entre les genres dans l'Union européenne), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (publication à paraître).

Or. en

Amendement 174
Liesbet Sommen, Maria Walsh, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les réseaux sociaux et leurs algorithmes, qui, de plus en plus, créent une dépendance, sont un facteur de risque pour la santé mentale des jeunes filles et des femmes; que les femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes de souffrir d'un trouble de la santé mentale;

Or. en

Amendement 175
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les femmes et les filles sont confrontées à une montée de la violence, des discours et des crimes de haine en ligne et à leur omniprésence, lesquels ont des conséquences spécifiques et vicieuses sur leur vie quotidienne ainsi que sur leur participation à la vie publique et, par conséquent, sur l'égalité de représentation;

Or. en

Amendement 176
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant qu'il existe un profond écart de genre dans le domaine des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM), avec seulement une spécialiste en TIC sur six et une diplômée (en STIM) sur trois, et une prévalence des femmes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, où seuls 20 % d'hommes sont présents[1 bis]; que l'écart de genre persiste, notamment dans les jeunes pousses; que les femmes représentaient seulement 22 % de l'ensemble des professionnels de l'IA en 2018, un problème qui ne fait que perpétuer et ancrer les stéréotypes et les

préjugés[1 bis];

[1 bis] ***«Study and work in the EU: set apart by gender» (Étudier et travailler dans l'Union européenne: le genre les différencie), Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.***

[1 ter] ***Communication de la Commission du 9 mars 2021 intitulée «Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique».***

Or. en

Amendement 177
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;	G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales ***tant informelles que formelles*** sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ***dans la mesure où, selon l'enquête européenne sur la qualité de vie d'Eurofound, 42 % des aidants qui ne travaillent pas sont dans le quartile de revenu le plus bas (par rapport à 24 % des non-aidants) et 59 % des aidants qui ne travaillent pas éprouvent des difficultés à boucler les fins de mois (par rapport à 46 % des non-aidants),*** ce qui contribue aux inégalités;

Or. en

Amendement 178
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;	G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ***selon l'enquête européenne sur la qualité de vie d'Eurofound, 42 % des aidants qui ne travaillent pas sont dans le quartile de revenu le plus bas (par rapport à 24 % des non-aidants) et 59 % des aidants qui ne travaillent pas éprouvent des difficultés à boucler les fins de mois (par rapport à 46 % des non-aidants),*** ce qui contribue aux inégalités;

Or. en

Amendement 179
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;	G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités ***et alimente l'écart entre les femmes et les hommes en matière de prise en charge des responsabilités familiales, diminuant ainsi la participation des femmes au marché du travail et leurs possibilités de revenus tout en les exposant à des risques de santé liés au stress***[1 bis];

[1 bis] https://eige.europa.eu/publications-resources/toolkits-guides/gender-equality-index-2019-report/informal-care-older-people-people-disabilities-and-long-term-care-services

Or. en

Amendement 180
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;	G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités; ***que les politiques sociales des États membres devraient refléter la prise en charge des responsabilités familiales afin de garantir que ces contributions à la société sont prises en considération à leur juste valeur;***

Or. en

Amendement 181
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales ***sont*** assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;	G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales ***continuent d'être*** assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités ***structurelles entre les sexes en limitant la capacité des femmes à participer au marché du travail et à jouir de la même indépendance économique que les hommes***;

Or. en

Amendement 182
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;	G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales ***envers les enfants et surtout envers les personnes âgées à mobilité réduite, qu'il s'agisse de parents, de proches ou de personnes sans lien de parenté,*** sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;

Or. ro

Amendement 183
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;	G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités***, telles que la diminution de leur participation au marché du travail et de leurs possibilités de revenus, des pensions plus faibles, et les expose à des risques de santé liés au stress***;

Or. en

Amendement 184
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marcz ułajtis-Walczak

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;	G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités ***et nuit au bien-être des enfants et des jeunes, qui ne bénéficient pas d'une attention équitablement partagée de leurs parents***;

Or. pl

Amendement 185
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités;	G. considérant que, dans l'ensemble de l'Union, les responsabilités familiales sont assumées de manière disproportionnée par les femmes, ce qui contribue aux inégalités ***et à la précarité des femmes, en particulier des mères célibataires***;

Or. fr

Amendement 186
Carolina Morace

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que près de 30 % des femmes de l'Union européenne travaillent à temps partiel et qu'elles sont beaucoup plus susceptibles d'interrompre leur travail pour s'occuper de leurs enfants

et/ou de leurs familles; que les femmes de l'Union européenne ont une rémunération horaire inférieure de près de 15 % à celle des hommes; que l'indisponibilité, les coûts prohibitifs et l'offre insuffisante d'infrastructures et de services qualitatifs d'aide à l'enfance, notamment dans la sphère publique, restent un obstacle important à la participation égalitaire des femmes dans tous les aspects de la vie en société, y compris l'emploi;

Or. en

Amendement 187
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que les maladies de l'appareil circulatoire (MCV) continuent d'être la première cause de mortalité dans le monde, que le taux de mortalité des femmes est plus élevé et les suites d'évènements aigus moins bonnes, et que les MCV sont responsable de 31 % de l'ensemble des décès chez les femmes par rapport à 31 % chez les hommes; qu'il est fréquent que les femmes atteintes d'une MCV reçoivent un mauvais diagnostic, ne soient pas soignées et soient sous-représentées dans les essais cliniques, ce qui accroît et aggrave les inégalités en matière de santé publique;

Or. en

Amendement 188
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares,

Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que les responsabilités familiales en matière de soins aux enfants et aux autres personnes à charge constituent un obstacle important à la participation des femmes au marché du travail et que les responsabilités familiales non rémunérées empêchent environ 7,7 millions de femmes de participer au marché du travail en Europe;

Or. en

Amendement 189
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que l'adoption d'un pacte de soins pour l'Europe, des salaires minimums et l'accès à des services publics gratuits de qualité contribueraient à réduire la pauvreté et à combler l'écart entre les femmes et les hommes en matière de rémunération, de retraite et de prise en charge des responsabilités familiales;

Or. en

Amendement 190
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que 80 % des soins sont prodigués par des aidants informels, majoritairement des femmes entre 45 et 75 ans, ce qui contribue aux inégalités entre les sexes en matière d'emploi et de revenu;

Or. en

Amendement 191
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G ter. considérant que l'Organisation internationale du travail met l'accent sur le manque d'investissements publics et privés dans la garde d'enfants et d'autres services professionnels de soins, et souligne qu'en raison des attitudes inégales bien ancrées à l'égard des activités de soin à autrui en général, le coût économique et social du soin à autrui pèse essentiellement sur les femmes;

Or. en

Amendement 192
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant G quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G quater. considérant que nos

économies pourraient profiter d'un potentiel largement exploité en parvenant à un équilibre dans le secteur des soins, comme le montrent les estimations de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), lequel prévoit un taux d'emploi de 80 % d'ici 2050 si des améliorations considérables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont lieu[1 bis];

[1 bis] https://commission.europa.eu/document/download/055fdbab-5786-425e-a072-652bf53d8fe4_en?filename=Gender%20Equality%20Report.pdf

Or. en

Amendement 193
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les études montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels dans les domaines économique et politique dans le monde, et que la parité est loin d'être atteinte dans la vie politique;	H. considérant que les études montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels dans les domaines économique et politique dans le monde, et que la parité est loin d'être atteinte dans la vie politique; ***qu'en 2024, le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a publié sa recommandation générale nº 40 sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision, laquelle est définie comme la parité 50/50 entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité en termes d'égalité d'accès et de pouvoir dans les systèmes de décision;***

Or. en

Amendement 194
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les études montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels dans les domaines économique et politique dans le monde, et que la parité est loin d'être atteinte dans la vie politique;	H. considérant que les études montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels dans les domaines économique et politique dans le monde, et que ***la réalisation de*** la parité ***et de la représentation*** est loin d'être atteinte dans la vie politique ***ainsi que dans le secteur des entreprises, en particulier au sein des conseils d'administration***;

Or. en

Amendement 195
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les études montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels dans les domaines économique et politique dans le monde***, et que la parité est loin d'être atteinte dans la vie politique***;	H. considérant que les études montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels dans les domaines économique et politique dans le monde;

Or. en

Amendement 196
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les études montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels dans les domaines économique et politique dans le monde***, *et que la parité est loin d'être atteinte dans la vie politique***;	H. considérant que les études montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels dans les domaines économique et politique dans le monde;

Or. fr

Amendement 197
Carolina Morace

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que, dans de nombreuses circonstances, le droit à une rémunération égale pour le même travail et pour un travail de valeur égale n'est pas garanti, même lorsqu'il est consacré par la loi, et qu'il est nécessaire de s'attaquer à l'origine de cette discrimination, que ce soit en préservant et en renforçant les droits du travail ou en consolidant les mesures de contrôle sur les entreprises, notamment par l'intermédiaire des autorités nationales d'inspection du travail; que les conventions collectives sont déterminantes pour corriger et surmonter les inégalités entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 198
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que les femmes continuent d'être absentes de la politique étrangère, de la défense, de la sécurité et de la consolidation de la paix et de ne pas occuper de fonctions dirigeantes dans ces domaines; qu'il n'existe pas de collecte des données harmonisée sur la participation des femmes à ces secteurs, ce qui empêche de prendre la pleine mesure de leur sous-représentation; que plusieurs projets ont été élaborés dans le but de collecter des données détaillées, comme le #SHEcurity Index, lesquels peuvent servir de bonne pratique et d'exemple en matière de collecte de données à l'échelle de l'Union;

Or. en

Amendement 199
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marcz ułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que la participation des femmes à la vie politique continue d'être anormalement faible aux niveaux local et régional dans de nombreux États membres, et que l'accès des femmes à des rôles décisionnels dans les municipalités, les régions et les organes communautaires continue d'être entravé par des obstacles structurels, culturels et institutionnels; que des actions ciblées à tous les niveaux de gouvernance sont nécessaires pour atteindre la parité en matière de représentation politique;

Or. en

Amendement 200
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que l'Union fait face à de multiples crises, dont des catastrophes climatiques, des conflits armés, des pandémies et le populisme et que les effets de chacune d'entre elles sont différents selon le genre[1 bis], mais que les femmes sont constamment sous-représentées dans les négociations de paix et qu'en 2022, les femmes représentaient seulement 16 % des négociateurs dans les processus de paix actifs dirigés ou codirigés par les Nations unies[1 ter];

[1 bis] https://library.fes.de/pdf-files/bueros/bruessel/21693.pdf

[1 ter] https://www.cfr.org/womens-participation-in-peace-processes/

Or. en

Amendement 201
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant néanmoins que la part des sièges détenus par des femmes au sein des parlements nationaux est passée de 11,3 % en 1995 à 27,2 % en 2025, selon une étude récente de l'Union

interparlementaire (UIP)[1 bis] et qu'actuellement, environ un tiers des sièges parlementaires est occupé par des femmes dans l'ensemble de l'Union, selon le dernier indice d'égalité de genre de l'Union européenne[1 ter];

[1 bis] Rapport de l'UIP, «Les femmes au parlement: 1995-2025».

[1 ter] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes: https://eige.europa.eu/gender-equality-index/2024/domain/power

Or. en

Amendement 202
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que des idéologies anti-démocratiques et fascistes gagnent en popularité dans toute l'Europe, idéologies qui menacent les personnes les plus marginalisées de notre société, dont les femmes, les filles, les personnes migrantes, les personnes racialisées, les femmes transgenres, les personnes handicapées, les personnes queer et d'autres;

Or. en

Amendement 203
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité est crucial pour relever les défis contemporains relatifs à la paix et à la sécurité mondiales; que les conflits armés ainsi que de nouveaux défis émergents en matière de sécurité de plus en plus complexes touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles et ont abouti à une détérioration globale de la position des femmes, et ont des conséquences néfastes au niveau mondial sur la capacité des femmes et des filles à pleinement jouir de leurs droits humains;

Or. en

Amendement 204
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quater. considérant qu'avec le plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP), l'Union a adopté une stratégie ambitieuse afin de contribuer aux objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 5, et d'accélérer les progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'autonomisation des femmes, une priorité de toutes les politiques et actions extérieures de l'Union; que l'actuel GAP III a été prolongé jusqu'en 2027 afin de correspondre aux cycles du cadre financier pluriannuel (CFP);

Or. en

Amendement 205
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant H quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quinquies. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des valeurs fondamentales de l'Union et qu'elle doit à ce titre être reflétée et promue dans les efforts de tous les programmes, politiques et actions de l'Union pour atteindre leurs objectifs; que la méthode actuelle de suivi des dépenses consacrées au genre dans le budget de l'Union ne comporte pas de catégorie pouvant tenir compte des interventions budgétaires ayant une incidence négative sur l'égalité entre les femmes et les femmes; que l'absence d'une telle catégorie pourrait déformer les résultats finaux du suivi des dépenses consacrées au genre;

Or. en

Amendement 206
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant H sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H sexies. considérant que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire a principalement été utilisée comme outil de suivi plutôt que d'être incluse tout au long du cycle budgétaire, de la planification à l'évaluation, ce qui limite son pouvoir de transformation; que dans le cadre de la politique extérieure de l'Union, 85 % de

tous les nouveaux programmes doivent contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'autonomisation des femmes; que ce type d'engagement est actuellement absent de la politique intérieure de l'Union, y compris au niveau des États membres, ce qui crée un risque de déséquilibre dans les progrès vers la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 207
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que de nombreuses femmes ***et de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés, les personnes racialisées, les personnes issues de minorités ethniques ou de l'immigration, les personnes âgées et les membres de la communauté LGBTIQ+,*** sont ***confrontés*** à des inégalités et des discriminations croisées au sein de l'Union;	I. considérant que de nombreuses femmes sont ***confrontées*** à des inégalités et des discriminations croisées au sein de l'Union;

Or. de

Amendement 208
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*

I. considérant que de nombreuses femmes et de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés, les personnes racialisées, les personnes issues de minorités ethniques ou de l'immigration, les personnes âgées et les membres de la communauté LGBTIQ+, sont confrontés à des inégalités et des discriminations croisées au sein de l'Union;	I. considérant que de nombreuses femmes***, de nombreuses filles*** et de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés, les personnes racialisées, les personnes issues de minorités ethniques ou de l'immigration, les personnes âgées et les membres de la communauté LGBTIQ+***, ainsi que les personnes victimes de discrimination fondée sur l'âge (jeunes et moins jeunes)***, sont confrontés à des inégalités et des discriminations croisées au sein de l'Union;

Or. pl

Amendement 209
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que de nombreuses femmes et de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés, ***les personnes racialisées, les personnes issues de minorités ethniques ou de l'immigration, les personnes âgées et les membres de la communauté LGBTIQ+,*** sont confrontés à des inégalités et des discriminations ***croisées*** au sein de l'Union;	I. considérant que de nombreuses femmes et de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, ***les personnes âgées ou*** les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés, sont confrontés à des inégalités et des discriminations ***souvent multiples*** au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 210
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que de nombreuses femmes et de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés, les personnes racialisées, les personnes issues de ***minorités ethniques ou de l'immigration,*** les personnes âgées ***et les membres de la communauté LGBTIQ+***, sont confrontés à des inégalités et des discriminations croisées au sein de l'Union;	I. considérant que de nombreuses femmes et de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés, les personnes racialisées, les personnes issues de ***régions périphériques et*** les personnes âgées, sont confrontés à des inégalités et des discriminations croisées au sein de l'Union;

Or. el

Amendement 211
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que de nombreuses femmes et de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés, les ***personnes racialisées, les personnes issues de minorités ethniques ou de l'immigration, les personnes âgées et les membres de la communauté LGBTIQ+, sont confrontés à des inégalités et des discriminations croisées*** au sein de l'Union;	I. considérant que de nombreuses femmes et de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes ***âgées, les personnes*** issues de milieux socioéconomiques défavorisés, les***, femmes enceintes, les mères, en particulier les mères célibataires, peuvent être confrontées à formes variées d'inégalités ou d'exclusion sociale*** au sein de l'Union;

Or. fr

Amendement 212
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marcz ułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que les femmes vivant dans des zones rurales, reculées, montagneuses ou dépeuplées font face à des obstacles structurels spécifiques en matière de participation au marché du travail, de soins de santé, d'éducation, de connectivité numérique, de transports publics et d'accès aux services essentiels; qu'une approche ciblée et intersectionnelle est nécessaire pour combler les écarts entre les femmes et les hommes qui persistent dans ces régions et garantir que les femmes et les filles dans les zones rurales ne sont pas délaissées dans la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 213
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que les défis auxquels l'Europe est confrontée, tels que le déclin démographique, le vieillissement de la société et la diminution de la compétitivité, mettent en lumière la nécessité pour tous, femmes comme hommes, d'augmenter l'activité économique; que l'égalité entre les femmes et les hommes est un vecteur fondamental de croissance économique, d'innovation, de compétitivité et de cohésion sociale;

Or. en

Amendement 214
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des quatre principes horizontaux du cadre financier pluriannuel 2021-2027, mais que selon la Cour des comptes européenne en 2022, l'égalité entre les femmes et les hommes est la priorité horizontale la moins bien intégrée dans le budget à long terme d l'Union[1 bis];
	[1 bis] «EIGE (2025), Impact driver: marking milestones and opportunities for gender equality in the EU» (Moteur d'incidence, marquer les jalons et les perspectives en matière d'égalité entre les genres dans l'Union européenne), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (publication à paraître).

Or. en

Amendement 215
Carolina Morace

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que les politiques en matière de migration et d'asile ne tiennent souvent pas compte des risques spécifiques propres à chaque genre que courent les femmes et les personnes

LGBTIQ+ pendant leur voyage et à leur arrivée, y compris l'exposition aux violences sexistes, l'absence de soins de santé et l'incertitude juridique;

Or. en

Amendement 216
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que les femmes handicapées constituaient 29,2 % de la population féminine dans l'Union en 2023[1 bis] et qu'elles sont confrontées à l'exclusion et à la discrimination dans tous les domaines de la vie, ainsi qu'à un niveau élevé de violence sexiste;

[1 bis] https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/hlth_silc_12__custom_12991226/bookmark/table?bookmarkId=74cb5a88-2396-437c-8ae9-ecfe99397c00

Or. en

Amendement 217
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que les femmes et les filles handicapées constituent 29,2 % de la population féminine dans l'Union et qu'elles sont confrontées à l'exclusion et

à la discrimination dans tous les domaines de la vie, ainsi qu'à un niveau élevé de violence sexiste;

Or. en

Amendement 218
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant que les mécanismes utilisés par les mouvements anti-genre pour s'organiser, lever des fonds, se mobiliser et exercer leur influence par-delà les frontières nationales ne font toujours pas l'objet de recherches suffisantes; que le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs (EPF) a publié en 2021 un rapport approfondi exposant en détail les activités de financement de ces acteurs et faisant état d'un réseau transnational qui prend des décisions financières stratégiques par-delà les frontières internationales; qu'il convient de mener des recherches supplémentaires au niveau de l'Union pour lutter efficacement contre ces acteurs;

Or. en

Amendement 219
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

I ter. considérant que les femmes dans les régions rurales et/ou reculées, y compris les îles et les régions ultrapériphériques; sont confrontées à des défis spécifiques tels que des perspectives d'emploi limitées, un accès dégradé aux services, des infrastructures moins développées, tout en jouant un rôle essentiel dans le développement de leur communauté, contribuant ainsi à leur cohésion;

Or. en

Amendement 220
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant I quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I quater. considérant que les inégalités entre les sexes sont plus apparentes dans certains secteurs, à savoir le secteur agricole, lequel joue un rôle crucial pour garantir la sécurité alimentaire et l'autonomie stratégique de l'Union européenne, qu'il est dès lors essentiel de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'agriculture, activité prédominante dans les zones rurales, où il existe également des inégalités de genre plus prononcées en matière d'emploi, plus marquées qu'en zone urbaine[32 undecies];
	[32 undecies] Eurostat: https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Urban-rural_Europe_-_women_and_men_living_in_rural_areas

Or. en

Amendement 221
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant I quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I quinquies. considérant le dépeuplement à l'œuvre dans les zones rurales, y compris dans les régions ultrapériphériques, avec un taux d'abandon plus élevé chez les jeunes, notamment les filles et les femmes[32 duodecies], ce qui porte atteinte à leur droit de rester dans ces zones;

[32 duodecies] Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union européenne — Pour des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères d'ici 2040».

Or. en

Amendement 222
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la feuille de route pour les droits des femmes réaffirme l'engagement ferme de l'Union à préserver et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes, en définissant les principes et la	***supprimé***

vision à long terme des progrès sur lesquels reposera la stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'après-2025;

Or. en

Amendement 223
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que ***la feuille de route pour les droits des femmes réaffirme*** l'engagement ferme ***de*** l'Union à préserver et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ***et*** les droits des femmes, en définissant ***les principes*** et la vision à long ***terme des progrès sur lesquels*** reposera la stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'après-2025;	J. considérant que ***doit être réaffirmé*** l'engagement ferme ***des Etats membres, en coopération avec*** l'Union***,*** à préserver et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes***, y compris*** les droits des femmes, en définissant ***le principe selon lequelle le genre des personnes est défini par leurs sexes biologiques,*** et la vision à long ***termedu développement économique sur lequel*** reposera la stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'après-2025;

Or. fr

Amendement 224
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que les législations nationales en matière de prostitution sont asymétriques au sein de l'Union; que la variété ou l'absence de mesures réglementaires concernant la prostitution ont des effets différents, qui ont une incidence sur la perception, par la société,

de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits et de la dignité des femmes, et qui transmettent des messages et des normes, y compris en matière de violence à l'égard des femmes; que diverses études montrent que les femmes en situation de prostitution sont davantage confrontées que la moyenne des femmes à des violations flagrantes de leurs droits fondamentaux, à des violences et à une exploitation, et notamment à des niveaux élevés de violence sexiste, psychologique, physique et sexuelle; que de nombreux facteurs conduisent des personnes à entrer et à rester dans la prostitution, en particulier la pauvreté due aux injustices et à l'exclusion sociales, les inégalités, les possibilités limitées d'emploi ou de création d'entreprises, la toxicomanie, la violence structurelle et la discrimination intersectionnelle, l'absence de possibilités de migration sûre et légale et de politiques d'intégration globales, l'insuffisance des politiques éducatives, sociales et du travail, d'autres prérequis sociaux et économiques et des moyens de subsistance limités, tous ces facteurs contribuant à aggraver la situation des femmes et à abaisser leur statut social, ce qui conduit à l'absence d'alternatives à l'entrée dans la prostitution; qu'il existe un lien étroit entre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle;

Or. en

Amendement 225
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

J bis. considérant que l'Union européenne connait une montée préoccupante de mouvements pour l'égalité anti-femmes et anti-genre, y compris des campagnes de désinformation coordonnées qui visent à porter atteinte à des droits établis, à entraver les progrès législatifs et à affaiblir les mécanismes institutionnels destinés à protéger les femmes et les filles; que ces évolutions constituent une menace directe à l'encontre des valeurs de dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité et d'État de droit inscrites à l'article 2 du traité FUE;

Or. en

Amendement 226
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que, dans tous les indicateurs observés par l'indice d'égalité de genre, la feuille de route pour les droits des femmes confond soutien en faveur de l'égalité des chances pour les femmes et réalisation de résultats identiques pour les femmes et les hommes; que la Commission devrait envisager de réviser la feuille de route, dans la mesure où il est possible que l'objectif actuel d'atteindre les notes les plus élevées de l'indice d'égalité de genre ne respecte pas pleinement les choix individuels de chacune concernant leur vie professionnelle et familiale;

Or. en

Amendement 227

Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que l'inclusion de la perspective de genre dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union suppose de reconnaître et de lutter contre la dimension de genre et les incidences spécifiques des phénomènes mondiaux, tels que le changement climatique, la migration, le commerce et la sécurité, et de placer au cœur de l'élaboration des politiques les expériences et les besoins des femmes et des groupes confrontés à des formes de discrimination et de marginalisation multiples et transversales;

Or. en

Amendement 228
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que l'objectif de développement durable 5 met l'accent sur la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, et que l'Union s'efforce de réaliser les ODD concernés conformément à ses propres priorités, ayant également activement participé à l'élaboration du Programme 2030;

Or. en

Amendement 229
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que les femmes handicapées constituent 29,2 % de la population féminine dans l'Union et qu'elles sont confrontées à l'exclusion et à la discrimination dans tous les domaines de la vie, ainsi qu'à un niveau élevé de violence sexiste;

Or. en

Amendement 230
Lina Gálvez

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que certains projets de proposition de la Commission européenne constituent une régression en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au prétexte d'une présumée amélioration de la compétitivité;

Or. en

Amendement 231
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J ter. considérant que les recherches menées dans l'ensemble des États

membres montrent que la violence sexiste dans les espaces et les transports publics est un problème majeur et que les mesures de sécurité et l'accompagnement des victimes restent insuffisants; que, d'après l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, jusqu'à 55 % des femmes au sein de l'Union européenne ont été victimes de harcèlement sexuel dans les transports publics; que de multiples agressions sexuelles ont été signalées dans différents moyens de transport, parmi lesquels les voitures de transport avec chauffeur (VTC) et les taxis; que cela peut entraîner des répercussions négatives sur les choix de transport et sur les perspectives en matière d'emploi, d'éducation et de vie sociale et professionnelle des femmes dans toute leur diversité;

Or. en

Amendement 232
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J ter. considérant que la traite des êtres humains représente l'une des violations les plus flagrantes des droits fondamentaux et de la dignité humaine; que la traite des êtres humains constitue une branche croissante de la criminalité organisée, une forme d'esclavage et une violation des droits humains, et qu'elle concerne principalement les femmes et les enfants, en particulier à des fins d'exploitation sexuelle; que le marché de la prostitution alimente la traite des femmes et des enfants et aggrave la violence à leur encontre;

Or. en

Amendement 233
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J ter. considérant qu'au sein de l'Union, les écarts entre les femmes et les hommes dans différents secteurs varient d'un État membre à l'autre et entre les régions d'un même État membre, y compris les régions ultrapériphériques, mettant au jour des disparités régionales quant à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 234
Maria Noichl

Proposition de résolution
Considérant J quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J quater. considérant que des mouvements s'opposant aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et aux droits des femmes font florès et tentent de rétablir en tant que norme les rôles genrés traditionnels, remettant en cause le statu quo et bloquant tout nouveau progrès; que ces mouvements opposés aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, à la diversité des familles, au mariage homosexuel, à la santé et aux droits sexuels et génésiques, ainsi qu'à l'intégration de la dimension de genre essaient d'influencer les politiques nationales et européennes et que la montée des parties de droite et

conservateurs constitue une menace pour les acquis liés aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que pour l'État de droit et les droits fondamentaux dans leur ensemble au sein de l'Union et dans ses États membres; que la Commission européenne, en tant que gardienne des traités, devrait également être en première ligne de la protection des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 235
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant J quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J quater. considérant que l'accès des femmes aux secteurs des TIC, de la finance et de l'industrie est essentiel à la compétitivité de l'économie européenne et que les potentiels effets des préjugés sexistes dans ces secteurs privent l'Union de talents, de ressources et de richesses, mais menacent également l'innovation, comme le souligne également le rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 236
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant J quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J quinquies. considérant qu'il importe de collecter des données uniformes et comparables dans toute l'Union de manière à comprendre la situation et à étoffer nos propositions de politiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes grâce au travail de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), le centre de connaissances sur l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 237
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de présenter une stratégie ***ambitieuse*** en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures ***législatives et non législatives*** concrètes et tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous;	1. demande à la Commission de présenter une stratégie ***équilibrée*** en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, ***fondée sur le respect de la dignité de chaque personne et sur la réalité biologique, c'est-à-dire définissant les femmes et les hommes selon leur sexe biologique,*** assortie de mesures concrètes et tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous;

Or. fr

Amendement 238
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***demande à*** la Commission ***de présenter une*** stratégie ***ambitieuse*** en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures ***législatives et non législatives*** concrètes et tangibles dans les ***domaines clés décrits ci-dessous***;	1. ***attend de*** la Commission ***qu'elle présente la*** stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures concrètes et tangibles ***qui respectent le principe de subsidiarité inscrit*** dans les ***traités, les compétences nationales et les circonstances propres à chaque État membre***;

Or. en

Amendement 239
Christine Anderson, Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de présenter ***une*** stratégie ***ambitieuse*** en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ***2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous***;	1. demande à la Commission de ***ne plus jamais*** présenter ***de*** stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 240
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et	1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et

tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous;	tangibles ***et d'objectifs*** dans les domaines clés décrits ci-dessous***, en incluant les femmes et les filles dans toute leur diversité***;

Or. en

Amendement 241
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures ***législatives et non législatives*** concrètes et ***tangibles*** dans les domaines clés décrits ci-dessous;	1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, ***en partant de la première stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025,*** assortie de mesures concrètes et ***adaptées*** dans les domaines clés décrits ci-dessous;

Or. en

Amendement 242
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous;	1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes***, mesurables*** et tangibles ***et d'objectifs*** dans les domaines clés décrits ci-dessous;

Or. en

Amendement 243
Maria Walsh, Liesbet Sommen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous;	1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse ***et tournée vers l'avenir*** en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous;

Or. en

Amendement 244
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse ***en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes*** 2026-2030, assortie de mesures ***législatives et non législatives*** concrètes et tangibles ***dans les domaines clés décrits ci-dessous***;	1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse ***pour éliminer les violences à l'égard des femmes et garantir des soins de santé abordables aux femmes et aux filles pour la période*** 2026-2030, assortie de mesures concrètes et tangibles;

Or. el

Amendement 245
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous;	1. demande à la Commission de présenter une stratégie ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et tangibles ***et d'objectifs*** dans les domaines clés décrits ci-dessous;

Or. en

Amendement 246
Viktória Ferenc

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de présenter une stratégie ***ambitieuse*** en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous;	1. demande à la Commission de présenter une stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030, assortie de mesures législatives et non législatives concrètes et tangibles dans les domaines clés décrits ci-dessous;

Or. en

Amendement 247
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) demande à la Commission de consulter activement des femmes et des filles handicapées et de les associer à la préparation et à la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les

hommes et les femmes 2026-2030 par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives;

Or. en

Amendement 248
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne qu'il est nécessaire de garantir une collecte et une analyse fiables et appropriées de données ventilées comparables aux fins de la bonne application de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes en garantissant le financement et les capacités de l'EIGE, et en les étendant;

Or. en

Amendement 249
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne l'importance capitale de la maternité en tant que droit des femmes européennes et l'obligation pour les sociétés européennes de les soutenir par tous les moyens pour y parvenir;

Or. el

Amendement 250

Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. demande à la Commission de préciser le concept de genre dans l'ensemble de ses communications, qu'il soit fondé sur les sexes biologiques ou décrive les hommes et les femmes, le cas échéant;

Or. en

Amendement 251
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. souligne l'importance de disposer de données et d'informations régulières et à jour pour alimenter la réflexion sur nos positions et propositions concernant les politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et les enrichir; salue dès lors le travail accompli par l'agence spécialisée (EIGE) ainsi que sa coopération constructive;

Or. en

Amendement 252
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quater. insiste sur l'importance du travail accompli par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes; souligne qu'il joue un rôle crucial en matière de collecte appropriée de données et d'analyse de données ventilées comparables, ainsi que pour appuyer son application dans l'ensemble des États membres de l'Union et leurs régions, y compris les régions ultrapériphériques;

Or. en

Amendement 253
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Violence sexiste	***Prévenir et lutter contre la*** violence sexiste ***en ligne et hors ligne***

Or. en

Amendement 254
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Violence ***sexiste***	Violence ***à l'égard des femmes***

Or. en

Amendement 255
Verena Mertens

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à faire de la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 256
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à faire de la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 257
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à faire de la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 258
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à faire de la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;	2. invite la Commission à faire de la violence sexiste***, y compris du recours à la violence psychologique et à la cyberviolence,*** un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;

Or. pl

Amendement 259
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à faire de la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;	2. invite la Commission à faire de la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE ***qui réponde aux critères visés audit article,*** afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;

Or. en

Amendement 260
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à faire de la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;	2. invite la Commission à faire de la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, ***y compris la violence systémique,*** qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;

Or. en

Amendement 261
Maria Walsh, Liesbet Sommen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à faire de la	2. invite la Commission à faire ***sans***

violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;

plus tarder de la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;

Or. en

Amendement 262
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à ***faire de*** la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE ***afin de*** lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;	2. invite la Commission à ***reconnaître*** la violence sexiste ***comme*** un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE ***comme un eurocrime et à*** lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;

Or. en

Amendement 263
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à ***faire de*** la violence sexiste un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83,	2. invite la Commission à ***reconnaître*** la violence sexiste comme un nouveau domaine de criminalité énuméré à

paragraphe 1, du traité FUE ***afin de*** lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;	l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE ***comme un eurocrime et à*** lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans l'Union;
	Or. en

Amendement 264
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite la Commission à tenir compte du fait que la violence à caractère sexiste est aggravée par les évolutions et les moyens technologiques, en particulier la technologie utilisée en ligne et sur des supports numériques, qui permettent de transposer la violence à une échelle jusqu'alors inconnue et de lui donner différentes formes qui peuvent affecter les femmes et les filles qui en sont victimes à long terme; souligne que les cas de violence en ligne sont considérablement aggravés par le fait que leurs auteurs sont nombreux, dans certains cas, ou par la portée des faits et le caractère presque permanent de la diffusion d'images préjudiciables et de contenus haineux;
	Or. ro

Amendement 265
Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite la Commission à allouer des ressources, y compris, sans pour autant s'y limiter, les ressources accessibles au titre de l'initiative InvestAI, spécialement consacrées à la prévention active de la violence sexiste et des féminicides, en adoptant des systèmes de vidéo-surveillance intelligents et des logiciels de surveillance en ligne basés sur l'IA, afin de garantir la détection et le signalement rapides de violences physiques et numériques à l'égard des femmes;

Or. en

Amendement 266
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. demande à la Commission de présenter une proposition visant à ajouter la violence sexiste à la liste des crimes énumérés à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin d'ouvrir la voie à d'autres mesures de l'Union destinées à éliminer la violence sexiste, y compris le travail de définition de la notion de viol comme étant une absence de consentement;

Or. en

Amendement 267
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite les États membres à faire en sorte que la législation pénale soit mieux appliquée, notamment à propos des violences à l'égard des femmes et des agressions sexuelles dont sont victimes et les femmes et les filles;

Or. en

Amendement 268
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. invite la Commission à recueillir auprès des États membres des données statistiques pertinentes de façon systématique et à jouer un rôle de coordination actif concernant la facilitation des échanges de bonnes pratiques en matière de prévention, de poursuite et de sanction de la violence à l'égard des femmes ainsi que la formation des professionnels des services répressifs pour leur apprendre à mieux traiter les affaires de violence à l'égard des filles et des femmes, de manière à éviter la victimisation secondaire;

Or. en

Amendement 269
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	2 ter. invite la Commission à présenter une législation de l'Union comprenant une définition harmonisée de l'infraction que constitue le viol fondée sur l'absence de consentement; invite les États membres qui utilisent encore la définition du viol fondée sur l'hypothèse du recours à la violence à initier des changements législatifs afin que ladite définition concorde avec les dernières normes internationales et avec l'article 36 de la convention d'Istanbul;

Or. en

Amendement 270
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. enjoint la Commission à reconnaître le féminicide comme un crime à part entière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 271
Verena Mertens

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. enjoint la Commission à reconnaître le féminicide comme un crime à part entière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 272
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. enjoint la Commission à reconnaître le féminicide comme un crime à part entière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 273
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. enjoint la Commission à reconnaître le féminicide comme un crime à part entière;	3. enjoint la Commission à reconnaître le féminicide comme un crime à part entière ***et distinct et souligne qu'il est fondamental d'entendre le féminicide comme «acte consistant à tuer une femme ou une fille au motif qu'elle est de genre féminin» afin d'en comprendre les causes profondes liées à la discrimination fondée sur le genre et aux déséquilibres de pouvoirs***;

Or. en

Amendement 274
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. enjoint la Commission à reconnaître le féminicide comme un crime à part entière;	3. enjoint la Commission à reconnaître le féminicide comme un crime à part entière; ***demande à la Commission de criminaliser la stérilisation forcée et les autres formes de violence sexiste plus susceptibles d'être infligées aux femmes et aux filles handicapées;***

Or. en

Amendement 275
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. enjoint la Commission à ***reconnaître*** le féminicide comme un crime à part entière;	3. enjoint la Commission à ***collecter des données distinctes sur*** le féminicide comme un crime à part entière***, dans la mesure où il s'agit d'une forme spécifique de violence à l'égard des femmes***;

Or. en

Amendement 276
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que le principal problème n'est pas le manque de législation, mais plutôt l'approche adoptée par les autorités répressives pour faire respecter les lois en vigueur en matière de violences domestiques et de violence à l'égard des femmes;

Or. en

Amendement 277
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. demande à la Commission d'exhorter les États membres qui n'ont pas encore ratifié la convention d'Istanbul à la ratifier et à accélérer ce processus, ainsi que de garantir, de suivre et de promouvoir son application;

Or. en

Amendement 278
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. demande à la Commission de répondre aux besoins spécifiques des victimes de violence sexiste, y compris, mais sans pour autant s'y limiter, au travers d'un soutien psychosocial, d'un logement pour les victimes, de programmes d'apprentissage tout au long de la vie et de la garde d'enfants;

Or. en

Amendement 279

Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles;	***supprimé***

Or. en

Amendement 280
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique***, *et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles***;	4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique; ***demande à la Commission de porter une attention particulière à la pleine application de l'article 85 de ladite directive par les États membres, à savoir la distribution de matériel éducatif sur le consentement et l'organisation de campagnes ou programmes de sensibilisation visant à faire davantage prendre conscience du fait que des relations sexuelles non consenties constituent une infraction pénale; demande à la Commission de publier des lignes directrices claires et conformes aux normes internationales sur l'éducation au consentement;***

Or. en

Amendement 281
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles;	4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles***, en encourageant, en collaboration avec les États membres, des programmes éducatifs et des campagnes d'information à moyen et long terme pour prévenir ce phénomène, ainsi que des mesures adéquates pour punir les auteurs***;

Or. ro

Amendement 282
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles;	4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles; ***invite la Commission à revoir toute sa politique migratoire, tenant compte du fait qu'elle implique des risques trop importants de viols et de***

violences sexuelles sur les femmes et les filles;

Or. fr

Amendement 283
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles;	4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles***, y compris toute forme de violences obstétricales et gynécologiques, les avortements et stérilisations forcés, le refus de prodiguer des soins d'avortement, les mutilations génitales féminines et des personnes intersexuées***;

Or. en

Amendement 284
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa	4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa

recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles;	recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles***, y compris toute forme de violences obstétricales et gynécologiques, les avortements et stérilisations forcés, le refus de prodiguer des soins d'avortement, les mutilations génitales féminines et des personnes intersexuées***;

Or. en

Amendement 285
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles;	4. demande à la Commission de suivre et d'encourager une transposition rapide de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de présenter sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles***, y compris toute forme de violences obstétricales et gynécologiques, les avortements et stérilisations forcés, le refus de prodiguer des soins d'avortement, les mutilations génitales féminines et des personnes intersexuées***;

Or. en

Amendement 286
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission à prendre des mesures spécifiques destinées à répondre aux défis émergents dans la sphère numérique, en particulier la cyberviolence et les discours de haine contre les femmes, qui sont des formes de violence sexiste, dans la mesure où les femmes en sont les premières cibles, note que selon une étude récente[1 bis], 98 % de tous les hypertrucages disponibles en ligne sont de nature pornographique, 99 % des personnes ciblées étant des femmes, et exhorte dès lors la Commission à chercher des solutions politiques concrètes, en faisant en sorte que les coupables et les plateformes numériques qui facilitent ce type de violence répondent de leurs actes, conformément à la législation existante, comme le règlement sur les services numériques, mais également de nouveaux mécanismes qui rendraient l'anonymat sur les réseaux sociaux impossible, et en renforçant la protection des femmes, c'est-à-dire en établissant un mécanisme de réponse rapide à l'échelle de l'Union, étant donné que les abus en ligne se répandent souvent rapidement sur internet;
	[1 bis] «Tackling deepfakes in European policy» (Lutter contre les hypertrucages dans la politique européenne), service de recherche du Parlement européen (EPRS), 2021, disponible à l'adresse suivante: https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/690039/EPRS_STU(2021)690039_EN.pdf
	Or. en

Amendement 287
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares,

Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission à garantir l'accès à des soins obstétricaux, gynécologiques, prénatals, pendant l'accouchement et postnatals respectueux et de qualité et à reconnaître toutes les violations de la santé et des droits sexuels et génésiques des femmes comme une forme de violence sexiste, ainsi qu'à émettre des recommandations à destination des États membres sur la manière de lutter contre toutes les formes de violences obstétricales et gynécologiques, lesquelles englobent une variété de pratiques négligentes, dégradantes, abusives ou néfastes, y compris, mais sans s'y limiter, le «point du mari», survenant dans des environnements de soins tout au long du cycle de reproduction, y compris pendant les consultations gynécologiques, pendant les soins de grossesse, pendant l'accouchement et l'avortement, dont des mauvais traitements en cas de refus de prodiguer des soins liés à un avortement;

Or. en

Amendement 288
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande une nouvelle fois à la Commission d'élaborer des lignes directrices à destination des États membres sur la mise en œuvre de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte

contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dont des lignes directrices claires sur l'éducation sexuelle et relationnelle fondée sur le consentement; souligne la nécessité de reconnaître que les groupes en situation de vulnérabilité sont davantage exposés à la violence et que les formes croisées de discrimination exacerbent les conséquences de la violence sexiste, notamment en raison du pouvoir croissant des services répressifs et de la revictimisation des personnes marginalisées;

Or. en

Amendement 289
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission à reconnaître toutes les violations des droits sexuels et génésiques des femmes comme des formes de violence sexiste, et à émettre des recommandations à destination des États membres sur la manière de lutter contre toutes les formes de violences obstétricales et gynécologiques, lesquelles englobent une variété de pratiques négligentes, dégradantes, abusives ou néfastes survenant dans des environnements de soins tout au long du cycle de reproduction, y compris pendant les consultations gynécologiques, pendant les soins de grossesse, pendant l'accouchement et l'avortement, dont des mauvais traitements en cas de refus de prodiguer des soins d'avortement;

Or. en

Amendement 290
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission et les États membres à mettre à jour les dispositions juridiques en vigueur en introduisant de nouvelles infractions pour couvrir les dommages spécifiques commis en ligne, ainsi que pour garantir que l'expertise et les outils technologiques permettant de garantir la collecte de preuves soient toujours à la disposition des instances chargées de faire appliquer la loi et des autres acteurs du système de justice pénale;

Or. ro

Amendement 291
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, à publier des lignes directrices claires concernant la fourniture de soins de santé sexuelle et génésique aux victimes de violence sexuelle, conformément aux normes internationales de santé publique et de droits humains, dont les normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la prise en charge clinique des survivantes de viol;

Or. en

Amendement 292
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission à promouvoir des mesures spécifiques visant à protéger les femmes enceintes; demande en outre que la Commission promeuve des mesures visant à protéger toutes les femmes des cultures et des idéologies qui ne reconnaissent ou ne respectent pas leur dignité et sécurité, en veillant à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés à tout moment;

Or. en

Amendement 293
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande à la Commission et aux États membres de pleinement appliquer la convention d'Istanbul; prie instamment les États membres et les pays tiers restants de la ratifier afin de faire avancer les droits des femmes et de combattre la violence sexiste;

Or. en

Amendement 294
Maria Walsh, Liesbet Sommen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. prie instamment la Commission d'insister sur l'importance du signalement prévu dans la directive afin que celle-ci prévienne et élimine efficacement la violence à l'égard des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 295
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. demande à la Commission d'assurer le suivi de l'appel à contributions ouvert par cette dernière en 2022 et de publier dans les plus brefs délais sa recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles, en garantissant sa complémentarité avec la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et en allant plus loin, notamment en couvrant toutes les formes de violences obstétricales et gynécologiques et de pratiques abusives dans un environnement médical;

Or. en

Amendement 296
Carolina Morace

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. demande à la Commission de faciliter les échanges entre les États membres sur la question des violences obstétricales, notamment lors des séminaires d'apprentissage mutuel avec les États membres et de confier à l'EIGE l'élaboration d'une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs visant à mesurer la prévalence et la manifestation des violences obstétricales;

Or. en

Amendement 297
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. demande à la Commission de faciliter les échanges entre les États membres sur la question des violences obstétricales, notamment lors des séminaires d'apprentissage mutuel avec les États membres et de confier à l'EIGE l'élaboration d'une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs visant à mesurer la prévalence et la manifestation des violences obstétricales;

Or. en

Amendement 298
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que la cyberviolence et les discours de haine ont d'importantes retombées sur la participation des femmes à la vie publique et constituent une menace pour la démocratie;

Or. en

Amendement 299
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. demande à la Commission d'élaborer et, en coopération avec les États membres, de déployer une formation approfondie obligatoire à destination de tous les praticiens du droit, dont les juges et les procureurs, sur les questions liées aux violences sexistes, à l'intersectionnalité et à l'aide aux victimes, afin de veiller à ce que les praticiens du droit soient correctement équipés pour traiter des affaires d'une manière sensible à la dimension de genre, à l'intersectionnalité et à la violence en ligne et hors ligne, et afin d'éviter que les victimes ne subissent une victimisation secondaire pendant les procédures judiciaires;

Or. en

Amendement 300
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. demande à la Commission d'exhorter les États membres qui n'ont pas encore ratifié la convention d'Istanbul à la ratifier et à accélérer ce processus, ainsi que de garantir, de suivre et de promouvoir son application;

Or. en

Amendement 301
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;	***supprimé***

Or. en

Amendement 302
Maria Walsh, Liesbet Sommen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur	5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur

l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;	l'absence de consentement; ***note que dans encore 14 États membres, une forme de violence est nécessaire pour pénaliser un viol ou qu'il n'est pas explicitement fait mention du consentement;*** rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 303
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;	5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement ***et à prévoir des sanctions plus sévères pour les auteurs***; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;

Or. ro

Amendement 304
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à présenter	5. invite la Commission à présenter

une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;	une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles***, comme le prévoit la définition d'eurocrime du traité***[32 bis];
	[32 bis] Article 83 du traité FUE.

Or. en

Amendement 305
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement;*** rappelle que le viol ***constitue*** non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;	5. rappelle que le viol ***et les mutilations génitales, y compris les opérations de changement de sexe, constituent*** non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;

Or. fr

Amendement 306
Verena Mertens

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger	5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger

en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;	en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement ***dans tous les États membres***; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 307
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;	5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux et de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme ***de maltraitance et*** d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;

Or. pl

Amendement 308
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur	5. invite la Commission à présenter une législation de l'Union visant à ériger en infraction pénale le viol fondé sur

l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux ***et*** de l'autonomie corporelle des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;	l'absence de consentement; rappelle que le viol constitue non seulement une violation des droits fondamentaux***,*** de l'autonomie corporelle ***et de l'intégrité physique*** des femmes, mais aussi une forme d'exploitation sexuelle des femmes et des filles;

Or. en

Amendement 309
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Sous-titre 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Migration et égalité entre les femmes et les hommes

Or. en

Amendement 310
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne l'obligation légale des États membres de protéger les droits et l'intégrité physique des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité; invite les États membres à prendre des mesures dans les domaines de la prévention, de la dépénalisation des personnes, et notamment des femmes en situation de prostitution, de la réduction de la demande, des sanctions à l'encontre des clients, de la déstigmatisation et de l'élimination des stéréotypes, et à veiller à mettre en place des programmes et

parcours de sortie dotés d'un financement suffisant, facilement accessibles et de qualité; invite les États membres à réduire la demande tout en protégeant les personnes en situation de prostitution et leurs droits, ainsi que leur accès inconditionnel aux systèmes de sécurité sociale et à l'intégration, en s'orientant vers une approche du type modèle nordique/modèle d'égalité; invite les États membres à veiller à la participation active des personnes en situation de prostitution à l'élaboration des politiques concernant leurs droits; invite la Commission à soutenir ces efforts;

Or. en

Amendement 311
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite la Commission à améliorer la collecte de données sur le viol et les violences sexuelles en enregistrant des données ventilées par sexe, par genre, par identité de genre, par orientation sexuelle, par caractéristiques sexuelles, par âge, par handicap, par relation entre l'auteur de l'infraction et la victime, et par statut migratoire ou appartenance à une minorité ethnique de la victime,ainsi qu'à veiller à la révision régulière des données et à leur utilisation pour éclairer l'élaboration des politiques, l'attribution des ressources et d'autres mesures visant à prévenir les violences sexistes sexuelles et d'autres violences sexistes; encourage la collaboration au sein de la société civile dans le but de garantir les droits des victimes et de concevoir des politiques

spécifiques;

Or. en

Amendement 312
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. prie instamment les États membres d'adopter une décision visant à inclure les discours de haine et les crimes de haine parmi les infractions pénales de la liste visée à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE; demande au Conseil d'activer la clause passerelle à cet égard; demande à la Commission d'être prête à initier la deuxième phase de la procédure et de proposer une directive visant à lutter contre les discours de haine et les crimes de haine en ligne comme hors ligne, en accordant une attention particulière à certains groupes spécifiques à risque, notamment les femmes politiques, les journalistes ou les défenseuses des droits humains;

Or. en

Amendement 313
Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Ewa Kopacz, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite la Commission à reconnaître la cyberviolence contre les femmes et les filles comme une forme de violence

sexiste et à concevoir un cadre européen cohérent et détaillé visant à prévenir et à combattre toute forme d'abus en ligne, y compris la cyberprédation, le partage non consenti d'images intimes, le harcèlement et les discours de haine sexistes en ligne; souligne la nécessité de se doter de définitions harmonisées, d'améliorer la collecte de données, de proposer des formations spécialisées aux services répressifs et de coopérer entre les pays afin de lutter contre ces infractions;

Or. en

Amendement 314
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. appelle de ses vœux le renvoi rapide des personnes qui n'ont pas le droit de rester dans l'Union, dans le respect intégral des normes internationales et du droit communautaire, afin de renforcer la protection de nos frontières extérieures et de l'espace Schengen, de lutter contre les filières d'immigration clandestine et la traite des êtres humains, qui touche en grand nombre les femmes et les filles, et de contrer l'instrumentalisation des migrants par des pays tiers et par des acteurs non étatiques hostiles;

Or. en

Amendement 315
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite la Commission à accorder la priorité à la prévention des violences sexistes en ligne comme hors ligne, tout en soulignant l'importance de mesures de prévention adaptées, ciblées et rapides, grâce à l'éducation, à l'habileté numérique, à la formation des professionnels et à des campagnes de sensibilisation, autant d'éléments clés dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles et conformément aux dispositions de la législation de l'Union européenne concernée;

Or. en

Amendement 316
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne qu'il faut que le volet «Daphné», qui vise à prévenir et à combattre toutes les formes de violences sexistes, devienne un programme autonome doté d'une ligne budgétaire distincte dans la prochaine révision du CFP et bénéficiant d'un financement accru afin de garantir la mise en œuvre effective de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique qui a été récemment adoptée;

Or. en

Amendement 317
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande à la Commission d'aider les États membres à prendre des mesures décisives pour s'attaquer à la situation dramatique des femmes et des filles victimes de traite des êtres humains et d'exploitation sexuelle dans toute l'Europe; demande en outre avec insistance d'appuyer les efforts de sauvetage et de réhabilitation des victimes, ainsi que de traduire les auteurs en justice avec la plus grande rigueur;

Or. en

Amendement 318
Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que la protection des femmes contre les violences doit se concentrer sur les causes réelles, telles que la criminalité, l'immigration clandestine et l'incompatibilité culturelle, et non sur des termes idéologiques qui confondent les genres et sapent le concept de femme;

Or. el

Amendement 319
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite les États membres à lancer des programmes de sensibilisation afin d'approfondir les connaissances, pour que les citoyens puissent détecter lorsqu'une femme, une fille ou toute autre personne vulnérable se sent mal à l'aise ou en danger ou risque d'être victime de violence et/ou de harcèlement;

Or. en

Amendement 320
Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite la Commission à élaborer et à adopter une politique qui garantisse le respect des droits des femmes issues de minorités et des femmes migrantes et qui prévienne et combatte la discrimination, les abus et la traite d'êtres humains dont elles sont victimes;

Or. ro

Amendement 321
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. exhorte la Commission à reconnaître légalement le harcèlement fondé sur le genre, y compris en ligne, comme un discours de haine érigé en infraction pénale, et à obliger les plateformes à détecter et à supprimer les

discours de haine fondés sur le genre;

Or. en

Amendement 322
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande que soit garantie une protection adéquate des femmes victimes et survivantes de violence domestique, en augmentant à cet effet les moyens et les réponses effectivement apportés par les États;

Or. en

Amendement 323
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande à la Commission d'interdire la gestation pour autrui dans l'Union européenne, la considérant comme une exploitation du corps des femmes;

Or. en

Amendement 324
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. exhorte la Commission à prendre des mesures contre la violence en ligne omniprésente dont les femmes sont la cible et qui constitue à présent un obstacle à la participation des femmes à la vie publique et à l'égalité de représentation; demande à la Commission de veiller à cet égard à l'application adéquate du règlement sur les services numériques et de transformer des mesures volontaires à ce titre, à savoir le code de conduite pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne, en mesures contraignantes pour toutes les plateformes en ligne; invite la Commission à exiger des plateformes en ligne qu'elles fournissent régulièrement des informations sur les résultats des mesures adoptées, ainsi que des données supplémentaires liées aux discours de haine sur leurs plateformes, y compris des données par pays ventilées par classement en discours de haine et crime de haine;

Or. en

Amendement 325
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. demande à la Commission de mettre en œuvre le règlement sur les services numériques, d'adopter une approche unifiée en matière de cyberviolence, de suivre la conformité audit règlement et à la direction de l'Union sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence

domestique et de garantir que les fournisseurs de service numérique et les plateformes sont dotés de mécanismes effectifs de signalement des plaintes et de suivi, de suppression de contenu préjudiciable, d'informations sur les services de soutien existants pour les victimes de cyberviolence;

Or. en

Amendement 326
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. demande à la Commission de mettre en œuvre le règlement sur les services numériques, d'adopter une approche unifiée en matière de cyberviolence, de suivre la conformité audit règlement et à la direction de l'Union sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et de garantir que les fournisseurs de service numérique et les plateformes sont dotés de mécanismes effectifs de signalement des plaintes et de suivi, de suppression de contenu préjudiciable, d'informations sur les services de soutien existants pour les victimes de cyberviolence;

Or. en

Amendement 327
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. condamne la pratique de la gestation pour autrui, qui entend l'exploitation reproductive et l'utilisation du corps des femmes à des fins financières ou autres, notamment dans le cas de femmes particulièrement vulnérables dans des pays tiers; demande à la Commission de prendre des mesures afin de soutenir l'élimination de ce phénomène;

Or. en

Amendement 328
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. souligne qu'il convient d'apporter une réponse structurelle, intersectionnelle et axée sur les survivantes aux violences sexistes, en s'attaquant aux causes profondes sociales, économiques et culturelles, et de garantir des investissements publics à long terme dans la prévention, l'éducation et les services de soutien aux survivantes;

Or. en

Amendement 329
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. invite les États membres et la Commission à faciliter une meilleure

communication et formation transfrontalières afin de cibler plus efficacement les trafiquants d'êtres humains qui utilisent les frontières comme des échappatoires pour continuer d'exploiter les filles et les femmes;

Or. en

Amendement 330
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. salue l'engagement clair de Frontex en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes aux postes de direction, étayé par des initiatives comme les programmes de mentorat et une priorité stratégique visant à augmenter la représentation des femmes aux postes d'encadrement;

Or. en

Amendement 331
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. demande à la Commission de recommander que l'Union apporte son soutien à des recherches sur le lien entre la violence sexiste, la violence exercée par un partenaire intime et le cancer;

Or. en

Amendement 332
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. appelle de ses vœux une Europe qui protège ses frontières et lutte contre la migration irrégulière afin que l'Europe ne soit pas dépassée et puisse intégrer ceux qui ont le droit de rester; souligne que l'Union doit contrer l'instrumentalisation des migrants par des pays tiers et par des acteurs non étatiques hostiles, afin de les dissuader d'utiliser des personnes vulnérables telles que des femmes et des filles à des fins financières ou politiques; souligne que la protection des frontières de l'Union contre de telles actions hostiles protège également les droits fondamentaux des migrants victimes de cette instrumentalisation;

Or. en

Amendement 333
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. considère la prostitution comme une forme grave de violence et d'exploitation;

Or. en

Amendement 334
Carolina Morace

Proposition de résolution

Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. invite la Commission à améliorer la collecte de données sur le viol et les violences sexuelles en enregistrant des données ventilées par sexe, par genre, par identité de genre, par orientation sexuelle, par caractéristiques sexuelles, par âge, par handicap, par relation entre l'auteur de l'infraction et la victime, et par statut migratoire ou appartenance à une minorité ethnique de la victime, ainsi qu'à veiller à la révision régulière des données et à leur utilisation pour éclairer l'élaboration des politiques, l'attribution des ressources et d'autres mesures visant à prévenir les violences sexistes sexuelles et d'autres violences sexistes; encourage la collaboration au sein de la société civile afin de garantir les droits des victimes et de concevoir des politiques spécifiques;

Or. en

Amendement 335
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. rappelle l'urgence absolue de mettre en œuvre des mesures plus strictes contre les personnes qui doivent quitter l'Union et d'empêcher celles qui ne répondent pas aux conditions nécessaires d'y entrer, tout en étant pleinement en faveur d'un système de migration et d'asile ferme, mais juste conforme aux normes internationales et au droit communautaire; souligne que la protection des frontières de l'Union contre les menaces hybrides telles que

l'instrumentalisation des migrants protège également les droits fondamentaux, y compris les droits des femmes;

Or. en

Amendement 336
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 sexies. insiste sur la complexification des défis auxquels notre architecture commune de sécurité est confrontée depuis quelques années, ce qui a entre autres des conséquences sur les femmes et les filles, et souligne dès lors la nécessité d'apporter un soutien financier approprié aux États membres de première ligne afin de faire en sorte qu'ils possèdent les ressources suffisantes pour entretenir les équipements et installations nécessaires à la protection des frontières extérieures de l'Union, y compris des améliorations électroniques de la sécurité des frontières et autres outils de surveillance des frontières;

Or. en

Amendement 337
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 sexies. demande à la Commission de mettre en œuvre le règlement sur les services numériques, d'adopter une approche unifiée en matière de

cyberviolence, de suivre la conformité audit règlement et à la direction de l'Union sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et de garantir que les fournisseurs de service numérique et les plateformes sont dotés de mécanismes effectifs de signalement des plaintes et de suivi, de suppression de contenu préjudiciable, d'informations sur les services de soutien existants pour les victimes de cyberviolence;

Or. en

Amendement 338
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 5 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 septies. demande à la Commission d'élaborer et, en coopération avec les États membres, de déployer une formation approfondie obligatoire à destination de tous les praticiens du droit, dont les juges, les procureurs, les policiers et les avocats, sur les questions liées aux violences sexistes, à l'intersectionnalité et à l'aide aux victimes, afin de veiller à ce que les praticiens du droit soient correctement équipés pour traiter les affaires d'une manière sensible à la dimension de genre, à l'intersectionnalité et à la violence en ligne et hors ligne, et afin d'éviter que les victimes ne subissent une victimisation secondaire pendant les procédures judiciaires;

Or. en

Amendement 339
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 5 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 octies. demande à la Commission de répondre aux besoins spécifiques des victimes de violence sexiste, y compris, mais sans pour autant s'y limiter, au travers d'un soutien psychosocial, d'un logement pour les victimes, de programmes d'apprentissage tout au long de la vie et de la garde d'enfants;

Or. en

Amendement 340
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 5 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 nonies. reconnaît que la prostitution et l'exploitation sexuelle sont des formes inacceptables d'exploitation et de violation de la dignité humaine, contraires aux principes des droits humains, dont l'égalité entre les hommes et les femmes; souligne que la normalisation de la prostitution a des répercussions sur l'image qu'ont les jeunes de la sexualité et des relations entre femmes et hommes; prie instamment les États membres de subventionner l'adoption de programmes spécifiques destinés aux femmes prostituées qui souhaitent se libérer de cette forme d'exploitation et de violence; considère que des mesures concrètes devraient être adoptées pour protéger les droits des femmes, en évitant les situations d'exclusion sociale qui aboutissent très souvent à des réseaux de prostitution;

Or. en

Amendement 341
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. condamne la pratique de la gestation pour autrui, un phénomène mondial qui expose les femmes du monde entier à l'exploitation et à la traite des êtres humains, tout en ciblant en particulier les femmes vulnérables sur le plan financier et social; souligne ses graves répercussions sur les femmes, les droits des femmes et la santé des femmes, et souligne ses implications transfrontières;

Or. fr

Amendement 342
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. Souligne que la poursuite de la migration issue de pays islamiques radicaux, tels que l'Afghanistan, vers l'Europe risque d'importer les lois fondamentalistes de la charia, et porter ainsi atteinte aux droits des femmes en Europe; demande instamment aux États membres de mettre un terme à l'afflux massif en provenance de ces pays, principalement composé de jeunes hommes adultes; demande la mise en œuvre rapide et efficace de mesures visant à réadmettre les migrants qui constituent

une menace pour la sécurité européenne et l'application des accords de réadmission pour les migrants clandestins;

Or. fr

Amendement 343
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. S'inquiète de la prévalence de la violence au sein de l'industrie pornographique; rappelle que, d'après le rapport de 2023 du Haut Conseil français à l'égalité entre les femmes et les hommes intitulé "Pornocriminalité, mettons fin à l'impunité de l'industrie pornographique", 90 % des contenus pornographiques présentent des actes non-simulés de violences physiques, sexuelles ou verbales envers les femmes; alerte sur les conséquences désastreuses aussi bien pour les victimes que pour les personnes exposées à ces images, en particulier les mineurs, et invite l'Union européenne et les États membres à se saisir de cet enjeu [1 a];
	[1 a] Rapport "Pornocriminalité: mettons fin à l'impunité de l'industrie pornographique !" du Haut Conseil français à l'égalité entre les femmes et les hommes, du 23 septembre 2023; https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-faites-aux-femmes/travaux-du-hce/article/rapport-pornocriminalite-mettons-fin-a-l-impunite-de-l-industrie-pornographique

Or. fr

Amendement 344
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. rappelle qu'un environnement sûr est essentiel pour assurer la bonne santé et le bien-être; regrette que les femmes en Europe doivent faire face à une augmentation de l'insécurité dans l'espace public, ce qui constitue une régression de leurs droits fondamentaux;

Or. fr

Amendement 345
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Prise en compte globale de la dimension de genre dans les soins de santé	Soins de santé ***complets pour les femmes et les filles***

Or. en

Amendement 346
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Prise en compte globale de la dimension de genre dans les soins de santé	Soins de santé ***complets***

Or. en

Amendement 347
Lucia Yar, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dainius Žalimas, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Billy Kelleher, Valérie Devaux, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre; ***demande à la Commission de se pencher de toute urgence sur les disparités en matière de santé entre les hommes et les femmes, y compris en comblant les lacunes de données concernant l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche médicale et les essais cliniques, en encourageant et en finançant des études sur les conditions dont souffrent les femmes ainsi que sur la sexualité des femmes, en luttant contre les préjugés sexistes dans les études de médecine et dans la recherche médicale et en incitant davantage les femmes à poursuivre des carrières médicales; invite la Commission à présenter un plan d'action spécifique afin de s'attaquer à ces problèmes;***

Or. en

Amendement 348
Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès

universel à des soins de santé sensibles au genre;	universel à des soins de santé sensibles au genre; ***invite la Commission à orienter davantage les futures initiatives législatives et de programmes vers le concept de médecine différenciée selon le sexe introduit par l'Organisation mondiale de la santé, lequel repose sur l'incidence des différences biologiques, socio-économiques et culturelles sur la santé et sur le statut de chaque personne au regard de la maladie;***

Or. en

Amendement 349
Paulo Do Nascimento Cabral, Giusi Princi, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Rosa Estaràs Ferragut, Loucas Fourlas, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir***, dans le cadre de ses compétences et dans le respect intégral du principe de subsidiarité,*** aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre ***qui s'attaquent aux disparités en matière de santé entre les hommes et les femmes en tenant compte des besoins et des risques dans le domaine de la santé spécifiques au genre et de l'accès à des soins de qualité, centrés sur le patient et le résultat***;

Or. en

Amendement 350
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles***, dans toute leur diversité,*** un accès universel à des soins de santé sensibles au genre ***fondés sur leur consentement éclairé, en particulier en ce qui concerne les groupes en situation défavorisée comme les femmes et les filles handicapées, les femmes et les filles migrantes, les personnes transgenres et non-binaires et les femmes dans les zones rurales***;

Or. en

Amendement 351
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre ***fondés sur leur consentement éclairé, en particulier en ce qui concerne les groupes en situation défavorisée comme les femmes et les filles handicapées, les femmes et les filles migrantes, les personnes transgenres et non-binaires et les femmes dans les zones rurales***;

Or. en

Amendement 352
Benedetta Scuderi

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles***, dans toute leur diversité, ainsi qu'aux groupes marginalisés, dont les femmes racialisées, les femmes handicapées, les femmes transgenres, les personnes non-binaires et les femmes migrantes,*** un accès universel à des soins de santé sensibles au genre

Or. en

Amendement 353
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre ***ainsi qu'un accès permanent et en fonction des besoins aux normes les plus élevées en matière de santé physique et mentale, quel que soit leur lieu de résidence***;

Or. ro

Amendement 354
Maria Walsh, Liesbet Sommen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre; ***invite la Commission à lancer des actions ciblées pour remédier aux***

inégalités de genre dans la recherche médicale;

Or. en

Amendement 355
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre***, répondant ainsi aux besoins très spécifiques et évolutifs des femmes et des filles dans le domaine de la santé tout au long de leur vie***;

Or. en

Amendement 356
Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre***, en prêtant une attention accrue aux besoins des femmes enceintes et allaitantes***;

Or. ro

Amendement 357
Mathilde Androuët, Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé ***sensibles au genre***;	6. prie instamment ***les Etats membres, en coopération avec*** la Commission***,*** de garantir aux femmes et aux filles un accès universel ***et abordable*** à des soins de santé ***sexo-spécifiques***;

Or. fr

Amendement 358
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé sensibles au genre***, y compris le soutien aux familles***;

Or. pl

Amendement 359
Laurence Trochu

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé ***sensibles au genre***;	6. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé ***complets***;

Or. en

Amendement 360
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment ***la Commission*** de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé ***sensibles au genre***;	6. prie instamment ***les États membres*** de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé;

Or. en

Amendement 361
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission à s'appuyer sur la compréhension de plus en plus approfondie des différences biologiques entre les femmes et les hommes qui affectent les résultats des traitements en soutenant la collecte d'une plus grande quantité de données ventilées de meilleure qualité, afin de détecter des inégalités en matière de santé au sein de sous-groupes et n'étant autrement pas apparentes dans la population, en concevant des interventions sanitaires là où il existe des inégalités et en suivant les effets sur la santé dans les catégories à haut risque, en améliorant la participation des femmes aux essais cliniques afin de refléter les inégalités de genre dans la manifestation des maladies selon que l'on soit un homme ou une femme, en portant une attention spécifique aux femmes enceintes et allaitantes, en promouvant le développement d'une base de données à l'échelle de l'Union servant à partager les données sexospécifiques issues d'essais

cliniques afin de favoriser la transparence et la collaboration interinstitutionnelle, en encourageant le développement de registres de surveillance des médicaments pour les femmes enceintes qui participent à collecter des données en matière de sécurité issues du monde réel et qui répondent aux centres nationaux de pharmacovigilance;

Or. en

Amendement 362
Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande à la Commission de faire en sorte que la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes mette davantage l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de santé publique, et d'adopter des mesures spécifiques visant à combler les inégalités existantes, en portant une attention particulière aux maladies qui touchent les femmes de manière disproportionnée par rapport aux hommes, comme les maladies de l'appareil circulatoire;

Or. en

Amendement 363
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande à la Commission

d'adopter une approche globale de la santé des femmes, en tenant compte de leurs particularités biologiques et physiologiques, et d'effectuer des études spécifiques visant à fournir des données précises sur la santé des femmes afin de pouvoir réellement adapter les politiques et services de santé à leurs vrais besoins;

Or. en

Amendement 364
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission à relever les défis en matière de santé mentale auxquels les femmes et les filles ainsi que les groupes en situation défavorisée continuent d'être confrontés, et prie instamment la Commission d'accroître ses investissements dans les installations de soins de santé dans les zones rurales et de développer des solutions adaptables, telles que des cliniques de santé mobiles;

Or. en

Amendement 365
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission à faire en sorte que la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les

hommes mette fortement l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la santé publique et s'attaque aux inégalités existantes, en particulier concernant les maladies de l'appareil circulatoire, qui touchent de manière disproportionnée les femmes par rapport aux hommes;

Or. en

Amendement 366
Ewa Kopacz, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. prie instamment la Commission de garantir aux femmes et aux filles un accès universel à des soins de santé psychologique sensibles au genre, y compris le soutien aux familles;

Or. pl

Amendement 367
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que la santé est un droit fondamental et qu'à ce titre, les femmes et les hommes doivent avoir accès à des services de soins de santé de qualité, abordables et accessibles;

Or. en

Amendement 368
Carolina Morace, Emma Fourreau

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne qu'il convient que les professionnels de santé soient formés aux questions de santé sensibles au genre et à la violence sexiste et sexuelle;

Or. en

Amendement 369
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé***, y compris les obstacles liés à l'inaccessibilité des services de soins de santé auxquels les femmes et les filles handicapées sont confrontées***; ***souligne qu'il est essentiel que tous les professionnels de santé aient reçu une formation adaptée et adoptent une approche qui tienne compte de l'ensemble des facteurs pertinents, dont le genre; souligne que les professionnels de santé doivent agir sans discrimination et savoir reconnaître les besoins spécifiques des femmes et des filles en situation de grande vulnérabilité, et savoir y réagir;***

Or. en

Amendement 370
Maria Walsh, Liesbet Sommen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé; ***prie instamment la Commission d'accorder une attention particulière à la lutte contre la précarité menstruelle en garantissant l'accès aux produits menstruels, et d'initier une révision de la directive 2004/113/CE de manière à supprimer les différences de prix injustifiées, souvent appelées taxe rose, qui font que les produits et les services de santé vendus aux femmes coûtent plus cher;***

Or. en

Amendement 371
Mathilde Androuët, Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes***, dans toute leur diversité,*** d'accéder aux soins de santé;	7. invite ***les Etats membres, en coopération avec*** la Commission***,*** à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes ***et les filles*** d'accéder aux soins de santé, ***notamment les difficultés d'accès aux soins gynécologiques et maternels dans les déserts médicaux et de s'attaquer aux phénomènes qui dégradent la santé des femmes et des filles comme l'usage incontrôlé des bloqueurs de puberté***;

Or. fr

Amendement 372
Diana Iovanovici Şoşoacă

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à ***s'attaquer,*** au niveau de l'Union européenne***,*** aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à ***élaborer et à mettre en œuvre des mesures concrètes*** au niveau de l'Union européenne ***pour mettre fin*** aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux ***services de*** soins de santé***, en garantissant un accès égal, y compris pour les groupes vulnérables et marginalisés***;

Or. ro

Amendement 373
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé***, y compris les obstacles liés à l'inaccessibilité des services de soins de santé auxquels les femmes et les filles handicapées sont confrontées***;

Or. en

Amendement 374
Marko Vešligaj, Marina Kaljurand, Maria Noichl, Joanna Scheuring-Wielgus, Emma

Rafowicz, Elisabeth Grossmann, Vilija Blinkevičiūtė, Cecilia Strada, Carla Tavares, Lina Gálvez, Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, ***au fossé et*** aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé ***et à augmenter les investissements dans l'intégration de la dimension de genre dans les systèmes de santé***;

Or. en

Amendement 375
Carolina Morace

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, ***au fossé et*** aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé ***et à augmenter les investissements dans l'intégration de la dimension de genre dans les systèmes de santé***;

Or. en

Amendement 376
Margarita de la Pisa Carrión, Mireia Borrás Pabón, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, ***dans toute leur diversité***, d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, ***à toutes les étapes de leur vie***, d'accéder aux soins de santé***, en garantissant toujours le respect de leur dignité et la pleine cohérence avec le droit à la vie***;

Or. en

Amendement 377
Elena Donazzan, Chiara Gemma, Jadwiga Wiśniewska, Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes***, dans toute leur diversité,*** d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux soins de santé***, en promouvant l'échange de bonnes pratiques entre les États membres***;

Or. en

Amendement 378
Gabriela Firea

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes, dans toute leur diversité, d'accéder aux soins de santé ***publique***;

Or. ro

Amendement 379
Verena Mertens

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes***, dans toute leur diversité,*** d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux soins de santé;

Or. en

Amendement 380
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes***, dans toute leur diversité,*** d'accéder aux soins de santé;	7. invite la Commission à s'attaquer, au niveau de l'Union européenne, aux obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux soins de santé;

Or. de

Amendement 381
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. appelle de ses vœux l'élaboration de normes européennes communes en matière de santé maternelle et le partage

de bonnes pratiques en la matière entre les professionnels de santé, la poursuite d'un travail avec les États membres sur la facilitation de l'allaitement ainsi que la création d'un cadre européen concernant l'utilisation sûre des médicaments par les femmes enceintes et allaitantes;

Or. en

Amendement 382
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la Commission à faire en sorte que l'accès aux dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus, effectués dans le respect des orientations de l'Union, soit reconnu comme un droit des femmes incontestable;

Or. en

Amendement 383
Paulo Do Nascimento Cabral, Eleonora Meleti, Loucas Fourlas, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Maria Walsh, Giusi Princi, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne l'importance de la coopération et de l'échange de bonnes pratique au niveau européen ainsi que de l'utilisation efficace des fonds de l'Union concernés afin de relever des défis communs dans la lutte contre le cancer, y compris en intégrant une approche spécifique au genre qui tienne compte des différences biologiques dans le risque de

cancer, son diagnostic et son traitement, qu'il importe de promouvoir une recherche qui tienne compte du genre, de garantir un accès égal aux services de prévention et de soins, et de sensibiliser aux inégalités entre les femmes et les hommes concernant le cancer;

Or. en

Amendement 384
Paulo Do Nascimento Cabral, Giusi Princi, Eleonora Meleti, Maria Walsh, Rosa Estaràs Ferragut, Liesbet Sommen, Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. souligne qu'il importe que toutes les femmes et les filles puissent accéder lorsque cela est nécessaire à une éducation globale à la vie relationnelle, affective et sexuelle adaptée à l'âge, y compris l'éducation à la fertilité et des informations relatives à la conception, à la contraception, à la grossesse et aux soins postnatals;

Or. en